

1	Grève des fonctionnaires : les perturbations à prévoir en Ile-de-France mardi	1
2	Pollution : l'« impact limité » et mitigé de la fermeture des voies sur berge à Paris.....	3
3	Pollution à Paris : le décevant bilan des mesures d'Hidalgo	5
4	Actus franciliennes	7
5	Budget 2018: les députés LREM corrigent la copie de l'exécutif.....	8
6	Déficits: Paris n'en a pas fini avec Bruxelles.....	9
7	MealPal instaure le repas du midi sur abonnement à Paris	11

Bonne lecture.

Jack CHOPIN-FERRIER

+336 60 83 94 78

::: ILE-DE-FRANCE

FRANCE BLEU – 10/10/2017

1 Grève des fonctionnaires : les perturbations à prévoir en Ile-de-France mardi



La grève des fonctionnaires, mardi, va provoquer des perturbations surtout dans les écoles et les crèches en Ile-de-France. Les transports ne devraient pas être touchés affirme la direction de la SNCF et de la RATP.

Cela fait dix ans que cela ne s'était pas produit. L'ensemble des syndicats de fonctionnaires lance un appel à la grève pour mardi. Les 5,4 millions d'agents de la fonction publique sont appelés à cesser le travail et à manifester pour protester contre les menaces qui planent sur leur statut. Ils protestent aussi contre la suppression de 120.000 postes en cinq ans et contre le gel des salaires. Des syndicats d'enseignants du privé ont, eux aussi, lancé un appel à la grève. De nombreuses manifestations sont prévues partout en France. A Paris, le cortège partira à 14h00 de la place de la République pour rejoindre la place de la Nation. Les manifestants passeront par le boulevard du Temple, Bastille, la rue de Lyon et l'avenue Daumesnil.

Perturbations dans les écoles et les crèches

Les syndicats appellent tous les enseignants à faire grève mardi. Le mouvement risque d'être très suivi et certaines écoles ne pourront pas assurer l'accueil des enfants. Dans le primaire, il y a obligation d'un service minimum. A Versailles (Yvelines), par exemple, les enfants seront accueillis et pris en charge par des animateurs. Mais certains établissements risquent de ne pas pouvoir mettre en place cet accueil. Les services d'animation, de restauration et le personnel administratif vont eux aussi cesser le travail. Impossible dans ces conditions d'assurer cet accueil minimum. Et puis il y a des communes comme Gennevilliers (Hauts-de-Seine) où la municipalité refuse ce service minimum car dit-elle "elle ne veut pas casser la grève". La plupart des établissements ont déjà averti les parents soit par le cahier de liaison ou par un affichage à l'école.

Cette grève sera-t-elle très suivie dans les écoles franciliennes?

Oui, répond le SNUipp, premier syndicat pour les enseignants. Il y aurait 55% de grévistes à Paris. En Seine-Saint-Denis plus de 55% des enseignants seront en grève et une centaine d'écoles devrait être fermée. Il y aurait par exemple 80% de grévistes à Montreuil, 70% à La Courneuve. Dans les Hauts-de-Seine, le syndicat annonce plus de 50% de grévistes et une quarantaine d'écoles fermée. Même situation dans le Val-d'Oise. En Seine-et-Marne, un enseignant sur deux devrait être en grève et une école sur cinq devrait être fermée. Dans l'Essonne et le Val-de-Marne surtout à Créteil et Cachan, la grève devrait être aussi très suivie.

Les hôpitaux

L'ensemble des neuf syndicats de praticiens hospitaliers ont appelé à la grève. C'est une première depuis huit ans. Infirmiers et aides-soignants font grève au côté des médecins, pharmaciens et dentistes. Malgré une mobilisation annoncée comme massive, peu de perturbations des soins sont à prévoir, car les personnels hospitaliers sont soumis à des "assignations". Ils sont en grève, mais ils travaillent avec un badge "en grève" sur leur blouse, afin d'assurer la continuité des soins. Quelques interventions chirurgicales pourraient toutefois être reportées.

Les transports

Attention si vous devez prendre un avion. Les syndicats CGT, FO, CFDT et UNSA appellent les contrôleurs aériens à faire grève mardi. La Direction générale de l'aviation civile demande donc aux compagnies aériennes de réduire leur vol de 30%. Renseignez-vous avant de vous rendre à l'aéroport.

[A la SNCF](#), à part le RER B qui sera légèrement perturbé, le trafic est annoncé comme normal pour les autres RER et les Transiliens. Les TER, les TGV, Eurostar et Thalys devraient eux aussi rouler normalement mardi : c'est ce qu'assure la direction de la SNCF. A part la CGT, premier syndicat de la SNCF qui n'appelle pas à cesser le travail mais qui incite "par solidarité" les cheminots à se joindre au cortège des fonctionnaires, les autres syndicats CFDT-cheminots et SUD-rail ont lancé un appel à la grève.

[A la RATP](#), pas de perturbations prévues dans le métro. Seuls les bus qui roulent dans les quartiers de la manifestation seront, comme d'habitude, détournés de leur trajet initial.

La Poste et Pôle emploi

La CGT demande à tous les salariés de se mobiliser. Les services pourraient donc être perturbés.

Dans les bibliothèques de Paris

Des perturbations sont à prévoir. La mairie de Paris conseille aux usagers de téléphoner avant de se déplacer.

Collecte des déchets à Paris

Si votre poubelle n'est pas vidée, si vos encombrants restent sur le trottoir, ne vous étonnez pas. La collecte des déchets risque d'être perturbée mardi en particulier dans les 2e, 5e, 6e, 8e, 9e, 12e, 14e, 16e, 17e, et 20e arrondissements. Le service de retrait des objets encombrants sur rendez-vous est suspendu pour la journée de mardi et la mairie de Paris vous conseille de reporter votre demande d'enlèvement à un autre jour.

Par [Martine Bréson](#) et [Faustine Calmel](#)

2 Pollution : l'« impact limité » et mitigé de la fermeture des voies sur berge à Paris



Le rapport final d'Airparif sur la fermeture à la circulation de la voie Georges-Pompidou conclut à une amélioration de la qualité de l'air sur les quais au détriment de l'Est parisien.

Le rapport était très attendu. Et ses conclusions ne devraient pas mettre un terme à la querelle entre ceux qui soutiennent la politique de la Ville de Paris de réduction de la place de la voiture au nom des intérêts de santé publique et ses détracteurs qui critiquent la « *méthode autoritaire* » de sa maire, Anne Hidalgo, accusée de mener une guerre sans merci aux automobilistes.

Airparif, l'organisme indépendant chargé de surveiller la qualité de l'air en Ile-de-France doit publier, mercredi 11 octobre, le rapport définitif de sa campagne de suivi du projet le plus symbolique (et le plus critiqué) de la municipalité : la fermeture de la voie sur berge George-Pompidou, longue de 3,3 kilomètres sur la rive droite de la Seine. Et chaque camp trouvera dans l'étude, à laquelle *Le Monde* a eu accès, des arguments en sa faveur.

Ses résultats mettent en évidence « *un impact sur les niveaux de dioxyde d'azote (NO₂) qui reste limité aux abords des axes routiers* ». Le NO₂ est un gaz particulièrement toxique qui appartient à la famille des NO_x (oxydes d'azote), [rendus célèbres par le « dieselgate »](#). En Ile-de-France, 60 % des émissions de NO_x sont issues du trafic routier et principalement des véhicules à moteur diesel.

Deux tendances contradictoires se dégagent du rapport :

- la première est une « *amélioration globale de la qualité de l'air le long des quais* » (jusqu'à - 25 %). La suppression totale de deux voies de circulation sur les quais bas compense les augmentations de trafic des quais hauts, dont le nombre de voies est resté identique. Ainsi, Airparif estime que la baisse de la pollution (de -1 % à -5 %) observée dans le centre de Paris et quais de Seine, a « *un lien avéré avec la piétonnisation des voies sur berge* ». Toutefois, note l'organisme, qui a mené deux campagnes de mesures (une hivernale et une printanière), « *malgré cette amélioration, les niveaux sont toujours supérieurs aux valeurs réglementaires* », tout comme pour la majeure partie des axes de Paris et de la petite couronne ;
- la deuxième tendance est une « *dégradation de la qualité de l'air marquée dans l'Est parisien* », en sortie de la zone piétonne (jusqu'à + 15 %) : au niveau du quai Henri-IV et le long du quai de Bercy. Cette dégradation est plus limitée (de + 1 % à + 5 %) aux carrefours des quais hauts dont la congestion s'est accrue, et sur les itinéraires de report comme le boulevard Saint-Germain.

Au final, conclut sans surprise le rapport, la piétonnisation de la voie Georges-Pompidou (qui ne représente que 0,16 % du kilométrage francilien) n'a pas d'incidence sur la pollution de fond : « *aucun impact significatif sur l'exposition des populations n'a été mis en évidence à la hausse ou à la baisse* ».

Ce qui fait dire à Christophe Najdovski, maire adjoint de Paris en charge des transports qu'« *il n'y a pas eu l'effet catastrophique que certains cassandres dénonçaient par avance* » et qu'« *à l'échelle de Paris ou de l'Ile-de-France, la piétonnisation des berges est un non sujet du point de*

vue de la pollution mais qui a permis aux Parisiens d'améliorer leur cadre de vie en reconquérant un espace qui n'était jusqu'alors qu'une autoroute urbaine ».

« C'est la double peine : plus de pollution, plus de bouchons »

A la région Ile-de-France, on fait une analyse diamétralement opposée du même rapport. « *C'est la double peine*, réagit Othman Nasrou, le président du groupe LR au conseil d'Ile-de-France. *On constate ce que l'on craignait : plus de pollution et plus de bouchons* ». Et M. Nasrou de préciser : « *Nous ne sommes pas contre le principe de piétonnisation mais contre la méthode brutale d'Anne Hidalgo pour qui il est encore temps de revoir sa copie* ».

Pour M. Najdovski, pas question de changer de cap : « *ce rapport valide notre stratégie et conforte notre volonté de réduire la circulation automobile à l'échelle de Paris car s'il y a un enseignement à tirer, c'est bien que la pollution dépend du volume global du trafic* ».

Aussi, selon l'élu écologiste, la prochaine zone de piétonnisation pourrait concerner le quartier du Marais dans le centre de Paris. Il cite également l'extension du plan vélo avec des couloirs réservés aux cyclistes rue de Rivoli (qui suscitent des critiques depuis la rentrée) puis sur les Champs-Élysées à partir de 2018 et le prolongement de l'expérience menée cet été toujours voie Pompidou mais côté ouest entre Boulogne et le pont de Garigliano.

La région reproche à la municipalité une « *écologie punitive* » et « *l'absence de mesures compensatoires* ». Le maire adjoint au transport répond que la majorité parisienne renouvelle « *sa proposition de créer un bus à haut niveau de service sur les quais hauts* ». « *Paris est prête à conduire les aménagements de voirie nécessaires, mais Valérie Pécresse et le Conseil régional, en charge des transports en commun, doivent confirmer qu'ils prendront bien leur part dans ce projet* », poursuit M. Najdovski.

« Légère baisse des niveaux de pollution chronique »

S'il y a un rapport qui devrait mettre d'accord tout le monde, c'est le dernier bilan annuel d'Airparif. Il relève une « *légère baisse des niveaux de pollution chronique* » en Ile-de-France en 2016. Mais l'organisme note que les concentrations de NO₂ et de particules fines (PM10) restent « *problématiques* », avec « *des dépassements importants des valeurs limites* ». Ainsi, pour le NO₂, plus de 1,4 million de Franciliens (contre 1,6 million en 2015) et près d'un Parisien sur deux sont toujours exposés à des niveaux qui ne respectent pas les normes européennes (40 µg/m³ en moyenne annuelle). A proximité du trafic, sur les axes les plus chargés, les moyennes sont mêmes deux fois supérieures à la limite fixée par Bruxelles.

Airparif fait le même constat pour les PM10 où les dépassements de la valeur limite journalière (trente-cinq jours supérieurs à 50 µg/m³ autorisés) concernent plus de 200 000 habitants de l'agglomération (contre 300 000 en 2015).

Une légère amélioration qui devrait conforter Anne Hidalgo dans ses choix d'autant qu'Airparif estime que l'extension de la zone à circulation restreinte (ZCR) à d'autres véhicules dans la capitale, sur la base de la désormais fameuse vignette Crit'Air, devrait logiquement renforcer ce mouvement.

Depuis le 1^{er} juillet, en plus des véhicules (essence et diesel) de plus de 20 ans, ceux bénéficiant de la vignette Crit'Air 5 (les voitures diesel immatriculés avant 2001) n'ont plus le droit de circuler dans la capitale les jours de semaine entre 8 heures et 20 heures. Selon une étude prospective de l'organisme, cette restriction qui concerne désormais environ 3 % du parc automobile francilien va contribuer à baisser de 15 % les émissions d'oxydes d'azote de Paris et du boulevard périphérique issus du trafic routier et de 8 % pour les PM10.

Une tendance qui devrait s'amplifier avec la prochaine interdiction des Crit'Air 4, à savoir les voitures diesel immatriculées avant 2006. Selon M. Najdovski, celle-ci pourrait intervenir à partir du 1^{er} janvier 2019.

[Stéphane Mandard](#)

LE FIGARO – 10/10/2017

3 Pollution à Paris : le décevant bilan des mesures d'Hidalgo



VIDÉO - La piétonisation des voies sur berge il y a un an n'a fait que déplacer les zones de pollution, selon une étude d'Airparif.

Anne Hidalgo [qui a fermé, il y a un an, à la circulation les berges rive droite à Paris](#) en vue de réduire la pollution atmosphérique n'a, pour l'instant, pas gagné son pari. Selon nos informations, la qualité de l'air ne s'est globalement pas améliorée depuis la mise en place de [cette piétonisation en août 2016 vivement critiquée par les automobilistes mais aussi par une partie des Parisiens](#). C'est ce qui ressort du rapport très attendu d'Airparif qui a analysé les effets de cette mesure sur une période d'un an. Cette étude a été présentée ce lundi aux diverses autorités concernées: la Mairie de Paris, la préfecture de police, la région et l'État.

Il apparaît tout d'abord que la pollution a bien reculé sur les quais bas désormais interdits à la voiture sur un trajet de 3,5 km entre l'entrée du tunnel des Tuileries (1^{er} arrondissement) jusqu'à la sortie du tunnel Henri-IV (4^e). Le centre de Paris bénéficie à certains endroits d'une amélioration. Toutefois et malgré une baisse pouvant aller jusqu'à 25 %, les niveaux de pollution restent élevés et sont toujours au-dessus des valeurs réglementaires.

«Aucun impact significatif»

Mais comme cela avait déjà été relevé dans un premier rapport d'étape rendu en mars dernier, la situation s'est dégradée ailleurs. Ainsi la pollution connaît une hausse de 1% à 5% sur les carrefours quais hauts dont la congestion s'est accrue. De même, l'air s'est quelque peu dégradé sur des itinéraires de report comme le boulevard Saint-Germain. Enfin, ces chiffres montrent que le niveau de pollution est monté d'un cran à l'est de Paris, dès la fin de la portion piétonisée. Ainsi les particules nocives à la santé ont fait un bond pouvant aller jusqu'à 15%. Le périphérique Est est lui aussi plus impacté.

Ainsi, les nuisances que souhaite combattre la maire de la capitale, n'ont fait que se déplacer et le Parisien à ce jour ne respire pas mieux qu'avant. «Aucun impact significatif sur l'exposition des populations n'a été mis en évidence à la hausse ou à la baisse» note le rapport d'Airparif. De son côté, la mairie de Paris se dit satisfaite: «La piétonisation a provoqué un espace de respiration en centre-ville et s'il y a des points de difficultés, ils sont localisés. La pollution a baissé en 2016 dans la capitale», rappelle l'Hôtel de ville.

Des répercussions au-delà du périphérique parisien

Ce rapport définitif confirme ainsi la situation qui avait été relevée dans le premier rapport d'étape il y a sept mois. En d'autres termes, il n'y a guère eu d'amélioration depuis mars dernier, ce qui laisse supposer que le trafic automobile n'a pas pour l'instant fléchi. Pourtant, l'équipe d'Anne Hidalgo parie sur le recul de la voiture, selon le «principe d'évaporation» décrit par son adjoint aux transports, Christophe Najdovski. En s'appuyant sur un phénomène déjà constaté et analysé dans d'autres villes françaises, ce dernier reste persuadé que les automobilistes, lassés par les embouteillages, finiront par trouver d'autres solutions de déplacements comme le recours aux trains, aux bus...

Pour l'heure et notamment en raison d'une offre de transports en commun insuffisante, le Francilien ne lâche pas son volant. D'ailleurs, l'étude d'Airparif révèle que cette piétonnisation a eu des répercussions au-delà du périphérique parisien, notamment sur l'A4, l'A 86 et l'A 13. Sur ces grands axes routiers, les niveaux de dioxyde d'azote ont augmenté de 1% à +5%.

En juin dernier, la préfecture de police de Paris qui pouvait faire barrage à ce projet a entériné la piétonnisation des berges rive droite. Dans un rapport du comité technique de suivi qui lui avait été remis, des conditions de circulation «dégradées» sur les axes de report avaient déjà été constatées. Mais la préfecture, a estimé que celles-ci ne s'écartaient pas de ce qui avait été envisagé. Se voulant optimiste, le comité technique mise d'ailleurs sur une baisse future du trafic automobile car encouragée par diverses autres mesures. Parmi elles: les vignettes Crit'Air ou encore les zones de circulation restreinte.

POUR EN SAVOIR PLUS + Vidéos : <http://premium.lefigaro.fr/actualite-france/2017/10/09/01016-20171009ARTFIG00307-pollution-a-paris-le-decevant-bilan-des-mesures-d-hidalgo.php>

[Angélique Négroni](#)

LES ECHOS – 10/10/2017

75 PARIS

ATELIER SUR LE FINANCEMENT DES START-UPS

Mercredi 11 octobre, de 9h30 à 11h, Initiative France (Paris IV) tient un petit-déjeuner sur le thème du financement non dilutif de l'amorçage des start-ups. Des entrepreneurs accompagnés par une plateforme spécialisée en innovation et les responsables de ces plateformes et des pôles WAI ("We Are Innovation") de BNP Paribas répondront aux questions. Inscription par mail : communication@initiative-france.com

78 YVELINES

ATELIER ADIE SUR LA CRÉATION D'ENTREPRISE

Mercredi 11 octobre, de 14h à 16h, à la Maison de l'Entreprise de Saint-Quentin-en-Yvelines, l'association ADIE (avec le réseau BGE, Positive Planet), propose un atelier intitulé «Lever les barrières de la création d'entreprise». Il traitera de la préparation du projet. Inscription par SMS au 06 86 17 44 43.

91 ESSONNE

INFORMATION SUR LE DISPOSITIF CIFRE

L'agence Essonne Développement intervient depuis le 1er septembre en soutien de

la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie (DRRT) pour sensibiliser et accompagner les acteurs locaux dans le déploiement du dispositif CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche).

Plus d'informations sur : <https://goo.gl/ptJucl>

92 HAUTS-DE-SEINE

ATELIERS SUR LE RÉGIME DE LA MICRO-ENTREPRISE

Les 11 et 18 octobre, de 14h à 16h, la CCI des Hauts-de-Seine (Nanterre) propose une session de son atelier sur le régime de la micro-entreprise. Tous les aspects du statut de micro-entrepreneur (ex auto-entrepreneur) sont abordés : modalités d'installation, fiscalité... L'atelier est payant : 40€ l'atelier + 60 € pour les formalités d'immatriculation.

Plus d'informations sur : <https://goo.gl/4ey3a7>

93 SEINE-SAINT-DENIS

SIG 2017 AUX DOCK DE PARIS

Les 11 et 12 octobre, les Docks de Paris (Aubervilliers) accueillent la conférence SIG 2017. Elle propose des conférences et des ateliers sur le secteur des systèmes d'information géographique. Plus d'informations sur : <https://sig2017.esrifrance.fr>

94 VAL-DE-MARNE

ATELIER SUR L'AUTOFINANCEMENT DES ASSOCIATIONS

Jeudi 12 octobre, de 9h30 à 17h, Projaide organise un atelier sur les solutions pour autofinancer une association. Il s'adresse aux bénévoles et salariés souhaitant diversifier les ressources de leur association. Cette formation est gratuite pour les bénévoles car son coût est pris en charge par le Conseil général. Elle aura lieu dans les locaux du Conseil départemental du Val-de-Marne à Créteil. L'inscription à cette formation se fait au téléphone 01 49 56 85 37 ou en ligne sur le site : <http://projaide.valdemarne.fr/>

95 VAL-D'OISE

OUVERTURE DE L'OPEN SPOT 95 - LES DIGITEURS

L'Openspot 95 - Les digiteurs a été inauguré mercredi 4 octobre. Ce nouvel espace dans les locaux de la CCI s'adresse aux TPE-PME qui ont besoin de développer leur activité grâce au digital. L'Openspot 95 est un espace de démonstration, de services personnalisés, de coworking, d'échanges de bonnes pratiques etc. Le prochain «Mardi de l'OpenSpot95» aura lieu le 17 octobre, de 8h30 à 10h. Plus d'informations sur <https://goo.gl/iQzg3r>

::: ECONOMIE

5 Budget 2018: les députés LREM corrigent la copie de l'exécutif



INFOGRAPHIE - La majorité veut rendre plus efficaces certaines mesures et combler les angles morts.

Les députés de la commission des finances commencent ce mardi à se pencher sur un projet de budget 2018 contesté. Par la droite, au motif qu'il n'amorce pas les réformes structurelles nécessaires à ses yeux. Par la gauche, parce que le texte ferait la part trop belle aux plus aisés. Face à cette double opposition, les députés de La République en marche (LREM), unis, devraient présenter une centaine d'amendements revus et corrigés par leur tête de file, Amélie de Montchalin.

«Nous avons voulu avoir les amendements les plus informés possible pour enrichir les mesures du gouvernement, les rendre plus efficaces et résoudre les angles morts», explique ainsi la «whip», dénomination anglo-saxonne de sa fonction qui veut dire fouet en anglais. Jusqu'à la dernière minute samedi midi, date butoir de dépôt des contributions des députés, elle a vérifié au téléphone avec Bercy les détails des amendements. Il s'agissait de «les calibrer pour qu'ils rentrent dans l'enveloppe budgétaire que nous nous sommes fixée: pas de dépense publique supplémentaire».

À la lecture des amendements, le contrat semble a priori rempli. Quelques mesures devraient coûter à l'État, d'autres lui rapporter davantage. Il en va ainsi de [la taxation des «signes extérieurs de richesse»](#), contrepartie de gauche au rétrécissement de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) en l'impôt sur la seule «fortune immobilière» (IFI). Au passage, ces amendements ont été signés en premier ou deuxième lieu par le président du groupe LREM, Richard Ferrand. La taxe additionnelle sur les voitures de sport de plus de 36 chevaux, dont le montant maximum est fixé à 8000 euros, rapportera 30 millions. Le rehaussement des droits annuels de francisation et de passeport pour les yachts de plus de 30 mètres dégagera 7 millions. Quant à la hausse de 10 % à 11 % de la taxe forfaitaire sur les objets précieux, elle ramènera quelques millions également.

Départ à la retraite

Bien qu'il focalise les débats, [il n'y a pas que la réforme de l'ISF dans le budget](#). Il y a aussi la discrète mais plus profonde réforme de la taxation des revenus financiers, avec la création du «prélèvement forfaitaire unique» (PFU) de 30 %. Dans leur chasse aux «angles morts», les députés LREM veulent que le futur dispositif s'applique aussi aux plus-values professionnelles des artisans, commerçants et agriculteurs, lorsqu'elles sont imposables sur le revenu.

Dans le cadre du PFU, les élus LREM se penchent également sur l'assurance-vie et veulent faire en sorte que les rachats de contrats de moins de 150.000 euros, et réalisés avant huit ans de détention, soient taxés à hauteur de 30 %. Paradoxalement, les primes versées à partir du 27 septembre sont taxées de 52,2 % à 32,2 % selon la durée de détention, dans le texte gouvernemental. Et ce, alors que les montants inférieurs à 150.000 euros, justement, conserveront leur taux favorable de 23 % s'ils sont détenus plus de huit ans, tandis que les sommes plus rondes seront taxées à 30 %.

Les députés veulent aussi supprimer en douceur l'abattement de base de 500.000 euros sur les plus-values de cession qui bénéficie aux dirigeants de PME cédant leur entreprise au moment de partir à la retraite. Avant de laisser mourir ce dispositif le 31 décembre 2022, ils proposent de le rendre accessible non plus seulement au moment de la retraite, mais «une fois dans la vie du cédant (...) utilisable à n'importe quel moment». Il s'agit de ne pas prendre en traître ceux qui auraient aimé profiter de la mesure après 2022.

Enfin, un amendement du groupe propose d'abaisser de 30 % à 25 % la contribution patronale sur l'octroi d'actions gratuites. Celle-ci n'a cessé de faire le yoyo depuis trois ans. Elle avait été ramenée à 20 % par la loi Macron de 2015, puis remontée à 30 % par la loi de finances 2017.

[Guillaume Guichard](#)

L'OPINION – 10/10/2017

6 Déficits: Paris n'en a pas fini avec Bruxelles



C'est un impératif pour Emmanuel Macron : la France devrait sortir en 2018 de la procédure européenne de déficit excessif. Mais la Commission attend des éclaircissements sur la baisse des dépenses

L'examen du budget 2018 débute ce mardi à l'Assemblée, en commission des Finances. Le gouvernement s'efforce de mettre l'accent sur ses mesures en faveur des populations les plus fragiles pour répondre aux critiques de l'opposition et de certains membres de la majorité qui jugent le texte actuel déséquilibré au bénéfice des plus aisés. Le chef de file des députés La République en marche, Richard Ferrand, a confirmé dans *Dimanche Ouest France* que le groupe LREM avait rédigé, avec l'accord du gouvernement, des amendements au projet de budget afin de gommer les effets les plus controversés de la refonte de l'ISF.

C'est l'alpha et l'Omega de la politique économique à court terme, l'ambition répétée du chef de l'Etat, l'obsession du locataire de Bercy : [la France doit à tout prix sortir de la procédure européenne de déficit excessif](#) sous laquelle elle se trouve sans discontinuer depuis neuf ans. Tant pis si le citoyen lambda ne comprend pas grand-chose à cette expression hautement technocratique, qui se trouve au cœur du Pacte de stabilité et de croissance. Tant pis si, pour

atteindre cet objectif, le gouvernement se croit obligé de prendre des mesures à l'emporte-pièce, comme la baisse de 5 euros des APL pour tous, entrée en vigueur le 1^{er} octobre, qui lui a valu avant l'été une volée de bois vert.

Pour Emmanuel Macron, l'affaire est entendue : c'est en donnant des gages à Bruxelles que la France pourra faire avancer ses propositions de réformes de l'Union européenne et de la zone euro. C'est aussi à cette condition qu'elle pourra obtenir gain de cause sur [la révision de la directive sur les travailleurs détachés](#). Mais aussi négocier le moment venu avec Bruxelles des transformations plus structurelles de l'économie, qui pourraient s'avérer ponctuellement coûteuses. « Nous sommes très au clair sur notre cap stratégique qui doit nous amener absolument à revenir à 2,9 % de déficit fin 2017, explique-t-on dans l'entourage du ministre de l'Economie Bruno Le Maire. Si cela signifie dans un premier temps prendre notre perte dans les sondages et en matière de popularité, nous sommes prêts à l'assumer car c'est le seul moyen pour que la France soit de nouveau respectée et écoutée en Europe ».

Dernier élève de la classe. Sauf improbable accident de dernière minute, la France devrait être dans les clous, avec un déficit public à 2,9 % en 2017 et à 2,6 % en 2018. La sortie de la procédure pourrait alors être décidée au printemps, sur la base des chiffres définitifs pour 2017, mais aussi des données prévues les deux années suivantes puisque la correction se doit d'être durable, c'est-à-dire ne pas repasser au-dessus des 3 % dans les prévisions au moment de l'abrogation de la procédure.

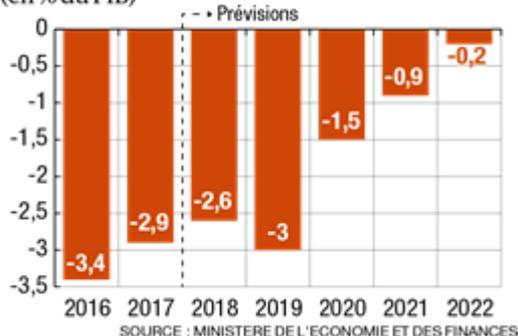
« Ce serait, et je pourrais presque dire ce sera, parce que je n'ai pas de doute que cela interviendra, un signal très fort envoyé par la France à ses partenaires européens, un gage de crédibilité, un atout pour le pays dans sa stratégie pour pousser l'agenda de la zone euro », a déclaré le 4 octobre le commissaire européen aux Affaires économiques et financières Pierre Moscovici, lors d'une audition devant les commissions des Affaires européennes et des Finances de l'Assemblée nationale.

Il était temps. La France est avec l'Espagne le dernier pays de la zone euro en procédure de déficit excessif : le Portugal en est sorti au mois de juin, suivi fin septembre par la Grèce. Autant dire qu'elle ne peut pas se permettre d'être le dernier de la classe à l'heure où elle affiche de hautes ambitions, pour elle-même et pour l'Europe. Tout n'est pas gagné pour autant. Le projet de budget prévoit pour 2019 une remontée du déficit public à 3,0 % sous [l'effet de la transformation du Crédit d'impôt compétitivité emploi \(CICE\) en baisse de charges](#). Cette mesure serait « considérée comme une mesure exceptionnelle par la Commission européenne », a tempéré Bruno Le Maire, lors d'une audition début octobre à l'Assemblée nationale. Preuve de la détermination française, le déficit devrait redescendre à 1,5 % du PIB en 2020.

Tout ne s'annonce pas rose pour autant. Une fois qu'elle sera sortie de la procédure, la France se retrouvera dans le « bras préventif » (et non plus correctif) du Pacte de stabilité et sera jugée sur sa capacité à assainir durablement ses finances, notamment en coupant dans les dépenses. Dès lors, l'important sera l'effort structurel pour atteindre « l'objectif budgétaire de moyen terme ». Un effort qui doit être de 0,5 point de PIB par an (ou de 0,25 point en moyenne durant deux années consécutives), et même davantage pour les pays très endettés. Pour la France, il serait ainsi de [0,6 point de PIB](#), soit bien plus que les 0,1 point pour 2018, puis 0,3 à 0,4 point programmés par le gouvernement. Des possibilités de déviation existent, en jouant sur le calendrier de mise en œuvre, mais elles sont encadrées.

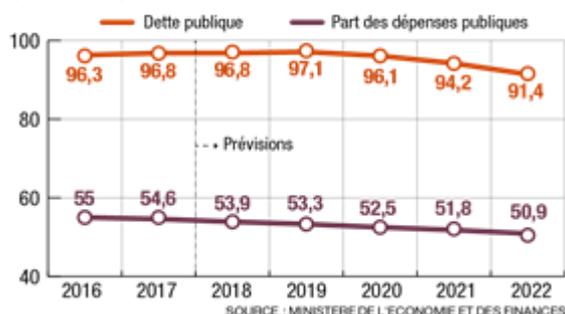
Déficit public

(en % du PIB)



La dette devrait refluer en fin de quinquennat

(en % du PIB)



Marges. Certains s'interrogent d'autant plus que toute la zone euro sera désormais concernée. Faut-il appliquer les règles à la lettre, au risque de freiner la reprise ? Ou au contraire utiliser les marges d'appréciation prévues par le Pacte, pour soutenir la croissance ? Partisane de la seconde ligne, la Commission souhaite pouvoir user de son pouvoir discrétionnaire, qui lui permet de prendre en compte le contexte économique et les réformes structurelles menées par les pays pour mesurer la robustesse de leur trajectoire et évaluer l'ampleur des efforts nécessaires. [Une approche soutenue par la France](#), qui compte y puiser des arguments pour dévier de la cible qui lui a été fixée, mais critiquée par les traditionnels partisans d'une stricte orthodoxie budgétaire, comme l'Allemagne et les Pays-Bas. Le sujet sera débattu mardi matin par les ministres des Finances, lors d'un petit-déjeuner informel.

Les pays de l'Union européenne ont jusqu'au 15 octobre pour envoyer leurs projets de budget à la Commission. Et ce, à un moment stratégique puisque les Libéraux allemands du FDP, qui pourraient intégrer la nouvelle coalition d'Angela Merkel, plaident pour un renforcement de la discipline budgétaire. A Bruxelles, on affiche aujourd'hui une « confiance exigeante » à l'égard de la France.

[Isabelle Marchais](#)

::: ENTREPRISES

LES ECHOS – 10/10/2017

7 MealPal instaure le repas du midi sur abonnement à Paris



La start-up américaine noue des partenariats avec des restaurants pour proposer à ses utilisateurs un plat à emporter chaque jour autour de 6 euros.

Le « Netflix du déjeuner » débarque en France ce mercredi. La start-up américaine MealPal a l'intention de bousculer les habitudes des Parisiens avec un abonnement mensuel permettant de réserver des déjeuners à emporter autour de 6 euros. Deux offres seront disponibles : les utilisateurs peuvent choisir de payer pour 20 ou 12 déjeuners par mois, qui reviendront respectivement à 5,99 et 6,49 euros. Au moment de la commande sur MealPal, ils choisissent

l'heure à laquelle ils viendront récupérer leur plat au restaurant. Les réservations s'ouvrent dès la veille à 17 heures et jusqu'à 9 h 30 le jour J.

Pour commencer, le service s'ouvre aux 2^e et 9^e arrondissements parisiens, où se concentrent un grand nombre de start-up, et s'appuie sur 125 partenaires, comme Elgi, Côme, Mersea, Noura, Matsuri et Mozza & Co. Ces restaurants proposent un plat unique chaque jour sur la plate-forme.

MealPal propose par ailleurs un service personnalisé. L'utilisateur peut choisir d'avoir un plat nourrissant ou de taille modeste en fonction de sa faim, et plutôt sain ou non. La plate-forme lui demande aussi d'indiquer quels ingrédients il n'aime pas avant d'afficher les différents repas disponibles. « *On veut trouver le meilleur déjeuner possible pour chaque personne* », explique Mary Biggins, cofondatrice et CEO de MealPal, qui vise 100.000 repas servis dans les deux arrondissements parisiens d'ici à la fin de l'année. A terme, elle souhaite proposer le service à toute la capitale.

Se démarquer des autres foodtech

MealPal se rémunère en prenant une commission sur chaque déjeuner. L'argument de Mary Biggins pour convaincre les établissements de travailler avec sa plate-forme ? « *Le service permet aux restaurants d'augmenter leurs volumes et de voir leurs marges croître* », dit-elle.

La jeune pousse américaine arrive sur un [marché déjà prisé par les foodtech](#). Les services comme [UberEATS](#), [Deliveroo](#), [Frichti](#), Nestor, [FoodChéri](#), notamment, spécialisés dans la livraison de repas, sont nombreux à s'adresser aux Parisiens à l'heure du déjeuner. Nestor, qui livre un menu préparé par un chef pour 15 euros, vise par exemple « *les employés de bureau, de 25 à 40 ans, qui n'ont pas de restaurant d'entreprise* », explique son cofondateur, Sixte de Vauplane, tout en indiquant que « *plus de 65 % des commandes sont payées par Tickets Restaurant* ». « *Les gens veulent aussi sortir de leur bureau* », répond la patronne de MealPal, avec lequel il faut aller chercher son déjeuner. Et « *se faire livrer un repas tous les jours est très cher* », ajoute-t-elle. Sixte de Vauplane va « *suivre de très près* » les premiers pas de MealPal en France, même s'il estime que ses plats vont être différents de ce que son entreprise propose.

D'anciens de Frichti et Foodora

MealPal a employé les grands moyens pour tenter de se faire une place sur le marché français. La plate-forme a débauché des salariés de Foodora, Frichti, Deliveroo, TripAdvisor et Google pour son bureau parisien (constitué de six personnes pour le moment). Paris est le quatorzième marché de MealPal, déjà présent dans plusieurs villes américaines (New York, Boston, Philadelphie, Washington, Miami, Denver, Chicago, San Francisco), au Canada (Toronto), au Royaume-Uni (Manchester, Londres) et en Australie (Melbourne, Sydney). L'entreprise tâte actuellement le terrain pour s'étendre à d'autres villes.

Plus de 4 millions de repas ont été servis via MealPal depuis le lancement de la jeune pousse en janvier 2016. Elle ne communique pas sur ses revenus ni sur son nombre d'utilisateurs, mais rappelle avoir levé 35 millions **de dollars** auprès de Menlo Ventures (qui avait investi dans Uber en 2014), Bessemer Venture Partners (Pinterest, Blue Apron) et Comcast Ventures (Slack).

14 VILLES DANS LE MONDE

Paris est le quatorzième marché lancé par MealPal. La société est présente aux Etats-Unis, au Canada, au Royaume-Uni et en Australie.

Anaëlle Grondin

8 Le marché des télécoms retrouve des couleurs



La consommation moyenne de données des clients 4G va crescendo, et flirte désormais avec les 5 gigaoctets par mois.

Les opérateurs télécoms, qui ont longtemps souffert de l'arrivée de Free Mobile en 2012, voient leurs revenus se stabiliser d'après les derniers chiffres de l'Arcep, le régulateur du secteur. L'essor des offres Internet fixe à très haut débit, couplé à la démocratisation de la 4G dans le mobile, expliquent cette tendance.

La tempête qui a suivi l'arrivée de Free Mobile et de ses offres à prix cassé, en 2012, semble appartenir au passé. Fini le temps où le secteur des télécoms perdait des milliards d'euros chaque année. D'après le dernier [observatoire des marchés des communications électroniques](#) de l'Arcep, le régulateur du secteur, les revenus des opérateurs se stabilisent. Sur le marché de détail, ceux-ci s'élèvent, au deuxième trimestre cette année, à 8,9 milliards d'euros. C'est-à-dire en quasi-stagnation par rapport à la même période en 2016 (-0,2%).

Dans une note, l'Arcep constate d'ailleurs que « *la tendance à la baisse du revenu des opérateurs sur le marché de détail entamée il y a plusieurs années s'est quasiment arrêtée depuis trois trimestres* ». Pour rappel, en 2016, les revenus des télécoms se sont élevés à près de 35,7 milliards d'euros, à comparer avec les 42,5 milliards enregistrés fin 2011 !

L'explosion de la consommation de données sur mobile

Pour expliquer cette tendance, le régulateur des télécoms souligne la croissance des revenus des services mobiles. Au deuxième trimestre, ceux-ci ont progressé de 33 millions d'euros en un an. Le régulateur des télécoms constate que « *l'extension de la couverture du territoire par les réseaux 4G et l'accroissement de l'équipement de la population en terminaux adaptés participent à la croissance des usages* ».

« *Fin juin 2017, le nombre d'utilisateurs des réseaux 4G s'élève à 36,5 millions et augmente de près de 10 millions en un an. [...] Les usages s'envolent avec un doublement annuel du volume total de données comme de la consommation moyenne. Cette dernière atteint 2,5 gigaoctet par mois et par carte, et jusqu'à 4,8 gigaoctets pour les clients se connectant à l'internet mobile par les réseaux 4G* », détaille le régulateur.

L'autre explication de cette « *stabilisation* » des revenus est liée à la percée de l'Internet à très haut débit fixe, qui a vu son nombre d'accès progresser de 1,4 millions en un an, et vient compenser le déclin du vieil ADSL.

« Tous les acteurs gagnent de l'argent »

« *Les accès internet haut débit (21,9 millions, -540 000 en un an), composés essentiellement d'abonnements xDSL, diminuent continûment depuis le début de l'année 2015, et sont remplacés progressivement par les accès internet très haut débit (6,1 millions au deuxième trimestre 2017), et en particulier par ceux en fibre optique de bout en bout (2,4 millions) dont la croissance ne cesse d'augmenter (+880 000 en un an au deuxième trimestre 2017 contre +600 000 un an auparavant)* », précise l'Arcep.

Alors que pendant les années de décroissance, les tentatives de consolidation du secteur sont allées bon train, l'arrêt de la dégringolade des revenus constitue la preuve, pour certains, que le marché est aujourd'hui viable avec quatre opérateurs nationaux. C'est le cas de Bouygues Telecom, qui a notamment suscité la convoitise de SFR puis d'Orange. Ce lundi, sur *BFM-TV*, Olivier Roussat, le PDG de l'opérateur, s'est montré confiant : « *Primo, le marché est rentable. Tous les acteurs gagnent de l'argent. Deuxio, tous les acteurs dégagent suffisamment d'argent nécessaire à leur développement, alors que les télécoms consomment beaucoup de capital. Le secteur n'est donc pas seulement rentable, il est viable.* »

Par [Pierre Manière](#)

LES ECHOS – 10/10/2017

9 Pétrole : l'Assemblée programme la fin des forages en France



L'Assemblée nationale vote ce mardi le projet de loi de Nicolas Hulot. Des exceptions et dérogations introduites par amendement mécontentent les associations de défense de l'environnement.

La loi Hulot franchit ce mardi une première étape décisive. Les députés doivent voter le texte « *mettant fin à la recherche ainsi qu'à l'exploitation des hydrocarbures* », qu'ils ont amendé la semaine dernière. Le projet de loi présenté par le ministre de la Transition écologique, Nicolas Hulot, sera ensuite examiné au Sénat en novembre et devrait être adopté définitivement avant la fin de l'année. « *Il constitue un bon équilibre et fait consensus au-delà des députés de la majorité* », se félicite Jean-Baptiste Djebbari, [chef de file](#) des députés LREM pour la commission du Développement durable. « *C'est un signal fort pour sortir définitivement des énergies fossiles* », estime Mathieu Orphelin, député LREM.

Fin de l'exploitation en 2040

La loi de 2011 interdisait déjà l'exploitation d'hydrocarbures non conventionnels en employant la technique de la fracturation hydraulique. Ce texte étend l'interdiction à toutes les techniques. Aucun nouveau permis ne sera délivré pour l'exploration d'hydrocarbures liquides ou gazeux. Les concessions d'exploitation existantes ne seront pas renouvelées au-delà de 2040. Des renouvellements de permis d'exploration pourront être accordés, comme [pour Total en Guyane le mois dernier](#).

La production pétrolière française est concentrée dans les bassins parisien et aquitain. Elle ne couvre que 1 % de la consommation du pays. La production de gaz, qui couvre également 1 % des besoins, est en déclin et sera « *quasi-nulle* » en 2040, précise le gouvernement. Le secteur emploie 1.500 personnes.

Une exception qui mécontente les ONG

Un amendement du gouvernement voté la semaine dernière prévoit une exception. Les concessions pourront être prolongées au-delà du 1^{er} janvier 2040 si le titulaire du permis de

recherche « démontre » qu'il ne peut pas rentrer dans ses frais dans ce laps de temps. « Une fois que la rentabilité est atteinte, le titulaire du permis est contraint de laisser les hydrocarbures restants dans le gisement », a expliqué Nicolas Hulot. La France insoumise a critiqué cette « faille » qui « affaiblit la loi ». « Entre les intérêts économiques et le climat, ce sont toujours les intérêts économiques qui priment », a dénoncé elle aussi Juliette Renaud, de l'association Les Amis de la Terre.

Une dérogation pour Arkema à Lacq

Une dérogation a été accordée, à l'initiative des députés locaux, pour l'exploitation de l'hydrogène sulfuré dans le bassin de Lacq (Pyrénées-Atlantiques). Il s'agit de l'une des activités phare du groupe chimique français Arkema. Un amendement au texte de loi était nécessaire pour la poursuivre car l'hydrogène sulfuré est extrait du gaz. Les associations de défense de l'environnement ont contesté cette « dérogation discutable », l'exploitation générant « de fortes pollutions aux impacts sanitaires majeurs ».

Le stockage souterrain du gaz régulé

La loi habilite le gouvernement à prendre des ordonnances pour [mieux organiser les capacités de stockage souterrain de gaz naturel](#) « permettant de répondre aux aléas hivernaux », précise l'étude d'impact du gouvernement. « On disposera d'une plus grande transparence sur les ressources stockées », explique Jean-Baptiste Djebbari. Les capacités des infrastructures de stockage seront commercialisées aux enchères. Les revenus des deux opérateurs du stockage en France, Storengy (groupe Engie) et TIGF, considérés comme « nécessaires à la sécurité d'approvisionnement », seront régulés par la Commission de régulation de l'énergie.

Vincent Collen

::: SOCIAL

LE PARISIEN – 10/10/2017

10 Grève des fonctionnaires : les syndicats surjouent l'unité



Gel de la valeur du point indice, rétablissement de la journée de carence, perspective de 120 000 suppressions d'emplois...

Trois motifs de protestation qui masquent des différences de points de vue.

Tous les leaders syndicaux sont dans la rue ce mardi pour défendre les agents publics. Mais ils restent divisés.

Une fois n'est pas coutume. Tous les leaders syndicaux seront ce mardi dans la rue, de Jean-Claude Mailly (FO) à Laurent Berger (CFDT), en passant par le président de la CFTC, Philippe Louis, et, bien évidemment, le numéro un de la CGT, Philippe Martinez. Du jamais-vu depuis dix ans ! Un front syndical uni, qui enjambe les clivages d'appareils criants sur la question des ordonnances, pour défendre la cause des fonctionnaires appelés à cette journée d'action et de grève. Et qui permet à Jean-Claude Mailly comme à Laurent Berger de se refaire une virginité

d'opposants, eux qui depuis l'élection d'Emmanuel Macron n'ont pas appelé une seule fois à battre le pavé.

Tous dénoncent les mesures négatives qui s'accumulent sur la tête des 5 millions d'agents de la fonction publique depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron à l'Élysée : gel de la valeur du point indice, rétablissement de la journée de carence, perspective de 120 000 suppressions d'emplois sur les trois versants de la fonction publique (lire ci-dessous)...

Si les griefs et les mots d'ordre ne portent pas sur les ordonnances, ce nouveau front de la grogne préoccupe l'exécutif. Le risque d'une agglomération des mécontentements est toujours pris très au sérieux par l'Élysée.

Les routiers, les retraités, les policiers... « Cela se radicalise, c'est une réalité. Certains aiment cultiver la désespérance, et l'extrême gauche essaie maintenant d'investir les milieux lycéens », s'inquiète une députée LREM qui a alerté en haut lieu.

Réunies lundi soir sur les suites à donner au mouvement social, l'ensemble des organisations syndicales ont eu bien du mal à arrêter un nouveau calendrier d'actions. Lors de cette intersyndicale tendue, la CGT a décidé d'appeler seule à une mobilisation le 19 octobre contre les ordonnances.

Ils ont prévu de se revoir le 24 octobre

Selon nos informations, les représentants de la CFDT, de l'Unsa, de la CFTC, opposés à ce mot d'ordre « exclusif », avaient convenu dans un premier temps d'une journée d'action autour du 20 novembre — au moment de l'examen de la ratification des ordonnances à l'Assemblée —, avant de rétropédaler. Ils ont convenu de se revoir le 24 octobre. Preuve que l'unité retrouvée sur les fonctionnaires est une « unité de façade pour les photos », ironise un participant. Des bisbilles syndicales qui n'échapperont pas au locataire de l'Élysée.

En recevant l'ensemble des leaders syndicaux les 12 et 13 octobre, Emmanuel Macron entend tourner définitivement la page des ordonnances. Il donnera à cette occasion le coup d'envoi de six mois de discussions sur l'apprentissage, la formation professionnelle et l'assurance chômage.

Les trois sujets qui fâchent

La date n'est pas encore calée. Le gouvernement attend que la grogne sociale retombe avant de s'avancer sur le lancement du Forum de la fonction publique, où l'attractivité des services publics et l'avenir du métier de fonctionnaire seront abordés. Nul doute que les sujets qui crispent les agents seront abordés.

1. Le bras de fer sur la compensation de la hausse de la CSG. Tout n'est pas encore totalement acté. Mais le gouvernement a fait savoir qu'il allait compenser à l'euro près. Ça se fera à la carte, en fonction des cas. Tout le monde touchera une prime, plus ou moins grande. Car certains fonctionnaires bénéficieront dans le même temps de la baisse de la cotisation exceptionnelle de solidarité (CES) -- l'équivalent des cotisations chômage. De leur côté, les contractuels verront leur cotisation maladie diminuer. « La compensation intégrale interviendra bien au 1er janvier 2018 », assure une source proche du dossier. Mais alors qu'Emmanuel Macron avait promis un gain de pouvoir d'achat pour tous les travailleurs, les syndicats restent vent debout. Pour eux, au mieux, l'opération sera nulle.

2. Des points d'indices différenciés. Les syndicats restent sur la défensive quant à la promesse de campagne du chef de l'Etat (toujours d'actualité) de rémunérer les trois fonctions publiques (Etat, hospitalière, territoriale) selon des critères variés. Pour certains, comme l'Unsa, « cela reviendrait à franchir une ligne rouge ».

3. 120 000 postes à supprimer en cinq ans. « Le Forum sera l'occasion de parler des missions et non des effectifs », tente de rassurer un haut fonctionnaire. Sauf que l'addition est déjà connue : pendant le quinquennat, le mammoth de la fonction publique doit être dégraissé de 120 000

postes. En 2018, 1 600 postes ne seront pas remplacés dans les ministères et les opérateurs comme Pôle emploi. « Nous souhaitons discuter en amont avec les syndicats, lors du Forum, pour mieux cibler les missions où nous pourrions faire des économies de postes », poursuit-il. Là encore, le sujet devrait être tendu. En effet, cela revient à mettre sur la table l'externalisation éventuelle de certains services publics. De quoi hérisser les syndicats : « Le premier objectif d'une entreprise, c'est de gagner de l'argent, grince Denis Turbet-Delof, le délégué général de Solidaires-Fonction publique. Nous, nous rendons des services ! »

LE FIGARO – 10/10/2017

11 Les syndicats enrôlent les fonctionnaires contre la politique de Macron



Après l'échec de la mobilisation contre la loi travail, neuf organisations appellent à la grève ce mardi pour le pouvoir d'achat et les effectifs dans la fonction publique.

Attention danger! Alors que [les cortèges avaient été peu fournis en septembre](#) lors de la première salve de protestation contre la réforme du Code du travail, les manifestants pourraient être plus nombreux ce mardi à défendre les rémunérations et les postes dans la fonction publique. Car cette fois, la mobilisation est unitaire: elle rassemble les 9 syndicats de fonctionnaires, du jamais vu depuis dix ans! «On sent que la mayonnaise prend bien. Si les manifestants sont entre 400.000 et 500.000 dans toute la France, on sera content», estime Christian Grolier, secrétaire général de FO fonction publique. «Dans certains départements, il y aura deux manifestations, comme dans le Morbihan, avec une à Lorient et une à Vannes», renchérit Mylène Jacquot, de la CFDT, qui ajoute que la pétition de son syndicat remise vendredi à l'Élysée a recueilli plus de 20.000 signatures.

Mobilisation générale

[Les grèves devraient aussi être visibles](#). La CGT des services publics annonce que la restauration scolaire ne sera pas assurée à Toulouse, que 8 crèches sur 11 seront fermées ou perturbées à Saint-Étienne, etc. Selon le Snuipp-FSU, près d'un enseignant des écoles sur deux sera en grève. Quant à la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), elle recommande aux compagnies aériennes de réduire de 30 % leurs vols dans les principaux aéroports.

Le test est donc sérieux pour l'exécutif. [Il est vrai qu'il n'y est pas allé de main morte avec les fonctionnaires](#). En la matière, la politique d'Emmanuel Macron s'apparente davantage à celle de Nicolas Sarkozy qu'à celle de François Hollande, qui avait rouvert les vannes en fin de mandat. «En 2017, du fait du dégel du point d'indice et de l'accord sur les carrières de 2015, la rémunération moyenne des personnes en place grimpera de 4 %», pointe l'entourage de Gérard Darmanin, le ministre des Comptes publics.

Finies ces largesses! Le doute plane d'ailleurs sur l'application du très généreux accord sur les carrières conclu sous Hollande et le point d'indice sera à nouveau gelé en 2018. Une mesure choc, qui n'entraînera pas toutefois une baisse du pouvoir d'achat, la rémunération étant aussi constituée de primes et d'évolution à l'ancienneté. Le jour de carence (non-paiement du premier jour d'arrêt maladie), instauré par la droite en 2012 puis supprimé par la gauche en 2014, sera

rétabli. Autre chiffon rouge pour les syndicats, «le gouvernement est attaché à une discussion sur la rémunération sur le mérite», a appelé Gérald Darmanin, lundi au déjeuner Ethic.

Il n'y a que les réductions d'effectifs - 1600 en 2018 - qui ne soient pas trop drastiques... pour l'instant puisque l'objectif est à 120.000 sur le quinquennat (dans les fonctions publiques d'État, hospitalière et territoriale). François Hollande avait, lui, créé quelque 30.000 créations de postes au sein de l'État. Pas étonnant donc que le mécontentement des fonctionnaires, qui avaient placé Emmanuel Macron en tête au premier tour de la présidentielle, grimpe en flèche. D'autant que si la majorité des mesures avaient été annoncées pendant la campagne, une promesse - celle que la suppression des cotisations salariales pour compenser la hausse de la CSG ferait gagner du pouvoir d'achat à tous les actifs, fonctionnaires compris - a été abandonnée. Pour le moment.

Arbitrage le 16 octobre

Dès juillet, Bercy ne parlait plus que de compensation. Pis, selon les syndicats, le schéma mis sur la table - baisse de cotisations et création d'une indemnité - ne permettrait pas d'obtenir une compensation intégrale, notamment parce que l'indemnité n'évoluerait pas et que les nouveaux entrants n'en bénéficieraient pas. Reste que la copie n'est pas définitive. L'arbitrage sera présenté aux syndicats le 16 octobre, lors du dernier rendez-vous salarial. Et il y a fort à parier que l'exécutif s'ajustera en fonction du succès de la mobilisation de ce mardi.

Dès lundi, Édouard Philippe a affirmé sur Europe 1 que «l'augmentation de la CSG sera totalement neutralisée», semblant ouvrir une porte, le mot «totalement» n'étant pas anodin. Tout comme circule l'idée d'instaurer d'autres modes de négociation des rémunérations, sur une base pluriannuelle. À suivre...

[Cécile Couzel](#)

L'OPINION – 10/10/2017

12 Comment le gouvernement entend répondre à la colère des fonctionnaires



Le gouvernement n'utilisera pas le levier financier. Il préfère promettre des carrières mieux considérées, des mobilités encouragées, des missions recentrées... Et tente de rassurer les agents sur la compensation intégrale de la hausse de la CSG

Pour la première fois depuis dix ans, toutes les organisations syndicales appellent à une journée de mobilisation ce mardi pour soutenir les fonctionnaires. Laurent Berger défilera en Vendée, Jean-Claude Mailly à Lyon, Philippe Martinez à Paris.

Les syndicats demandent la fin du gel du point d'indice, la suppression du jour de carence, ou encore l'arrêt des suppressions de postes. A la veille de cette journée d'action qui promet d'être très suivie, une intersyndicale devait se tenir, ce lundi soir, à l'appel de la CGT pour discuter des suites à donner pour s'opposer aux ordonnances. La CFDT et FO ont accepté d'y participer.

Face à la grogne des fonctionnaires, [Gérald Darmanin](#) ne se démonte pas. Et refuse de se montrer inquiet. Quand on lui pose la question « comment comptez-vous calmer le

mécontentement [des fonctionnaires ?](#) », le ministre de l'Action et des Comptes publics répond : par « le respect de la manifestation et du droit de grève ». Soit. Invité par l'association patronale Ethic, le ministre a demandé aux chefs d'entreprise de ne pas caricaturer les agents de l'État qui « paient des [impôts](#) et contribuent comme les patrons à la richesse du pays ».

Valoriser la fonction publique, jouer sur la reconnaissance est le premier axe de défense du gouvernement. Ainsi, [Édouard Philippe](#) a-t-il souligné sur Europe 1, lundi, que « les fonctionnaires ne sont pas du tout déconsidérés. Ils sont même essentiels dans le fonctionnement de notre pays ».

Une réponse directe aux alertes des syndicats, qui se font écho du sentiment des agents du public. Laurent Berger a souvent fustigé la façon dont le pouvoir parle des agents « On entend constamment qu'ils coûtent cher à l'État ! » Un discours largement repris par [Philippe Martinez, à la CGT](#), qui sur France info s'est étonné « que l'on critique les agents alors qu'on est bien contents qu'ils soient là pour nous protéger ou nous soigner... »

Jour de carence. Sur le plan économique, en revanche le gouvernement n'entend pas répondre directement aux demandes des syndicats de la fonction publique. Pas question par exemple de revenir sur la suppression du jour de carence lors de la prise d'un arrêt maladie. « Il y a quelques années, la fin de ce jour de carence avait produit de remarquables résultats pour lutter contre l'absentéisme », a souligné Édouard Philippe. Et le Premier ministre d'expliquer : « Cet absentéisme, ce tout petit absentéisme, cet absentéisme d'un jour ou de deux jours, avait considérablement augmenté », lorsque la mesure avait été supprimée par le précédent gouvernement...

Même fin de non-recevoir sur la demande sur la fin du gel du point d'indice. Devant les chefs d'entreprise, ce lundi, Gérald Darmanin a rappelé qu'une hausse d'un point était équivalente à 2 milliards d'euros [pour les dépenses publiques](#). Autant dire impensable. Il a surtout rappelé que surtout « la rémunération des agents ne baisse pas ».

En revanche, l'exécutif semble plus soucieux sur le sujet sensible de la CSG. Après son annonce de l'augmenter de 1,7 point, le gouvernement insiste : l'augmentation de la CSG sera totalement neutralisée pour les fonctionnaires. Selon Édouard Philippe, il y aura deux façons de faire : « La diminution des cotisations, calquées sur les cotisations salariales, pour ceux qui en ont et le versement de prime pour ceux qui n'en ont pas ». Les cotisations sociales auxquelles fait référence Édouard Philippe étant le 1 % d'apport à l'assurance chômage que versent les fonctionnaires, et la cotisation de 0,9 % pour les contractuels.

« C'est déjà une bonne partie du chemin qui est faite », a ainsi poursuivi Gérald Darmanin. Et de promettre que pour les autres agents, « une indemnité qui correspond à la perte sera versée ». Prudent, l'ancien maire de Tourcoing veut laisser la place à la concertation. Les discussions avec les syndicats auront lieu le 17 octobre prochain...

Gérald Darmanin entend appliquer [la « méthode Pénicaud](#) », la ministre du Travail : « On oublie souvent mais elle a passé trois mois à échanger avec les uns et les autres ».

Que les syndicats le tiennent pour dit, le gouvernement n'entend pas mettre la main à la poche. Il parie sur d'autres leviers, en passant par exemple en revue les missions de l'État : « Devons nous continuer à tout faire ? Ne peut-on pas confier des choses à des opérateurs de l'État ? », a listé le jeune ministre. En expliquant que cette revue de détail permettra d'offrir des mobilités internes aux agents, mais aussi de redonner de l'intérêt aux postes.

Tout en se disant « attaché au statut de la fonction publique, gage de neutralité », il a par ailleurs bien assuré que « ce statut est adaptable et réformable ». Et de réaffirmer deux principes auquel le chef de l'État tient par-dessus tout : « la rémunération au mérite », mais aussi « la rémunération différenciée entre les fonctions publiques ».

Des chantiers qui semblent toutefois bien compliqués à ouvrir en pleine mobilisation... [Emmanuel Macron reçoit cette fin de semaine en tête à tête les partenaires sociaux.](#)

[Fanny Guinochet](#)

LE FIGARO – 10/10/2017

13 Le dialogue social fonctionne toujours dans les entreprises



Quelque 50.000 accords ont été conclus en 2015 entre syndicats et employeurs, le même nombre qu'en 2014.

Le renforcement du dialogue social dans l'entreprise cristallise les mécontentements autour des ordonnances de [réforme du Code du travail](#). Pourtant, les patrons et les syndicats pratiquent bel et bien la négociation au quotidien sur le terrain. Les chiffres, d'ailleurs, parlent d'eux-mêmes: 50.000 accords d'entreprises ont ainsi été conclus en 2015, comme en 2014. En outre, 15 % des entreprises de plus de 10 personnes - et représentant 62 % des salariés - ont entrepris une négociation durant cette même année, selon une étude du ministère du Travail, publiée lundi.

Dans le détail, ces négociations ont en premier lieu porté sur les [primes et les salaires](#), la Rue de Grenelle ayant recensé 16.792 accords en 2015 sur ce sujet toujours sensible où seules 65,9 % des entreprises ayant entamé une discussion ont finalement conclu. En outre, on enregistre une hausse importante par rapport à 2014 d'accords sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes (16 %) en raison de la renégociation des textes triennaux conclus en 2012. En revanche, les accords liés à l'emploi (restructurations, plans sociaux...) ont chuté de 18 % entre 2014 et 2015. Même tendance pour les accords sur les conditions de travail.

Ces négociations ont été «favorisées» par la présence de délégués syndicaux, souligne par ailleurs le ministère du Travail. Et pour cause, 87 % des accords ont été signés par des délégués syndicaux. Plus spécifiquement, ces négociations se sont surtout tenues dans les entreprises de plus de 100 salariés car elles sont justement dotées de délégués syndicaux.

Ce n'est donc pas un hasard si seulement 7 % des petites entreprises entre 10 et 49 salariés ont entamé des négociations en 2015. 96 % d'entre elles sont dépourvues de syndicats et le mandatement syndical ne fonctionne pas.

Toutefois, l'absence d'interlocuteur du côté des salariés n'est pas la première raison invoquée par ces entreprises pour expliquer l'absence de négociation. En effet, plus de la moitié font savoir qu'elles appliquent directement les conventions collectives négociées au niveau de leur branche.

Salaire et durée de travail

Quoi qu'il en soit, les [ordonnances Pénicaud](#) leur offrent désormais la possibilité de négocier des accords avec les représentants des salariés sans passer par les syndicats. Il reste maintenant à voir si elles vont s'en emparer. Quant à la contestation sociale au sein des entreprises, les résultats - également publiés lundi soir - ont de quoi surprendre: seulement 1,3 % des entreprises

de 10 salariés ou plus indique avoir connu en 2015 des arrêts collectifs de travail, tels que des grèves et des débrayages, soit le même taux qu'en 2014 et très loin du record de 3,3 % atteint en 2010, année de contestation de la réforme Woerth des retraites. Le premier motif de conflit dans les entreprises reste les rémunérations - la moitié des employeurs désignent ce motif -, mais la durée de travail est de plus en plus contestée par les salariés.

Alors que ces arrêts collectifs de travail sont très rares dans les entreprises de moins de 49 salariés, ils sont plus importants dans celles employant plus de 500 salariés.

[Manon Malhère](#)

L'OPINION – 10/10/2017

14 Jean Wemaëre (FFP): «Il faut redonner la main à chacun sur sa formation professionnelle»



Jean Wemaëre, président de la Fédération de la formation professionnelle :

« Emmanuel Macron veut faire la formation sortir du champ social pour la faire entrer dans le champ économique, c'est très positif »

« Les moins qualifiés et les plus éloignés de l'emploi sont les parents pauvres de notre système », déplore le représentant patronal des prestataires de formation

Emmanuel Macron reçoit jeudi les numéros 1 syndicaux et patronaux pour lancer les chantiers de l'assurance-chômage, de l'apprentissage et de la formation professionnelle. Ce dernier point constitue l'un des volets du « grand plan d'investissement » présenté fin septembre. Quinze milliards doivent y être consacrés en cinq ans, dans l'objectif notamment de « former et accompagner vers l'emploi 2 millions de personnes peu qualifiées ».

Jean Wemaëre est le fondateur et président de Demos (600 salariés, 3 000 consultants et formateurs). Il préside la Fédération de la formation professionnelle ; celle-ci rassemble plus de 550 entreprises et est membre du Medef et de la CPME.

Qu'est-ce qui marche ou ne marche pas dans notre système de formation professionnelle ?

Ce qui le caractérise, c'est sa complexité qui rend difficile l'accès à la formation pour les salariés et plus encore pour les demandeurs d'emploi, les jeunes peu ou pas qualifiés, les seniors... À peine 36 % de la population active a accès à la formation, contre plus de 50 % au Royaume-Uni ou en Allemagne. Cette complexité génère aussi une dualité du marché de la formation. Il y a d'un côté un marché « B to B », libéré, où des prestataires de formation travaillent directement avec leurs clients entreprises. Et un marché intermédié pour les demandeurs d'emploi, les salariés souhaitant se reconverter... qui passe par des fonds paritaires, des fonds publics, des prescriptions de Pôle emploi ou des missions locales. Résultat : les moins qualifiés et les plus éloignés de l'emploi sont les parents pauvres de notre système, ayant peu accès facilement à des formations pertinentes.

Des réformes ont pourtant déjà eu lieu...

Oui, depuis 1971, on empile les lois et les règles ! L'esprit de la dernière loi, en 2014, allait dans le bon sens, notamment [en créant le compte personnel de formation \(CPF\)](#) qui suit l'individu au long de sa carrière et devait lui permettre de se prendre en main. Malheureusement, sa mise en œuvre n'a pas été optimale. Pour décrocher la formation que l'on souhaite, il faut toujours pratiquer un véritable « délit d'initié » : être bien informé pour trouver la formation éligible et les financements, savoir affronter la bureaucratie, disposer de temps pour le faire... De ce fait, les inégalités d'accès à la formation persistent.

Qu'avez-vous retenu des propositions de campagne d'Emmanuel Macron ?

Il a compris que la formation était un outil pour résorber le chômage et créer de la richesse, [comme l'OCDE ne cesse de le répéter](#). Il veut la faire sortir du champ social pour la faire entrer dans le champ économique, c'est très positif. Emmanuel Macron s'est rendu compte qu'il y avait là un moyen de fluidifier le marché de l'emploi, de faire face à la mondialisation, aux mutations technologiques, mais à condition de remettre l'individu – salarié ou chef d'entreprise – au centre du système et de supprimer les rigidités. Songez que jusque 2014, une formation financée par un organisme paritaire agréé (OPCA) se déroulait obligatoirement en continu, dans une salle extérieure à l'entreprise, avec signature d'une feuille de présence. Non seulement cet aspect scolaire détourne les salariés peu qualifiés, qui ont souvent un mauvais souvenir de l'école, mais il laisse de côté les innovations très performantes des dernières années : formations en ligne, serious games, formations par les pairs, formations séquentielles où l'on alterne théorie et mise en application dans l'entreprise... Nous sommes ainsi 10 points en dessous de la moyenne européenne pour les formations digitalisées.

Nous sommes de plus en plus appelés à exercer plusieurs métiers au cours de notre vie. Il faut donc développer l'apprentissage de compétences transversales (numérique, travail en équipe, en mode projet, management...) et ne pas se contenter d'acquérir des savoir-faire « métiers ». Cela nécessite d'adapter les dispositifs. Chaque OPCA est en effet géré par les syndicats et le patronat d'une branche professionnelle ; logiquement, il verrouille une liste de formations éligibles orientées sur les métiers. Pour rendre à chacun la responsabilité de sa formation, il faut mettre réellement à sa disposition le CPF et le convertir en euros (et non plus en heures de formation qui sont prises en charge selon des règles opaques et fluctuantes), abordable par l'entreprise, par les organismes publics comme Pôle emploi et par l'individu lui-même. Pour encourager cet abondement, nous proposons un crédit d'impôt formation pour les actifs mais aussi pour les entreprises. Nous allons publier une étude qui montre l'impact économique très fort d'une telle incitation pour un coût modéré sur les finances publiques.

Est-ce au salarié de financer sa propre formation ?

C'est déjà le cas : malgré la complexité du système, les particuliers financent eux-mêmes, en totalité ou partiellement, des formations pour 1,4 milliard d'euros par an. Cela prouve qu'il y a des besoins, une demande, mais cela reste dix fois moins qu'au Royaume-Uni. Investir dans sa propre formation est le plus formidable outil de motivation et de réussite. Nous ne sommes pas condamnés à rester dans un système de tiers payant qui fait que d'autres décident à votre place à quelle formation vous avez droit. L'enjeu est de donner envie de se former tout au long de la vie !

Le salarié est-il le mieux placé pour déterminer les formations qui lui seront utiles dans deux ans, cinq ans ?

Bien sûr que oui puisque c'est lui qui sait ce qu'il a envie de faire dans deux ans, cinq ans, le temps qu'il est prêt à consacrer à l'acquisition de nouvelles compétences, etc. De même que l'entrepreneur sait mieux que quiconque où il veut emmener son entreprise et à quel horizon. Mais il leur faut des repères. C'est pourquoi nous prônons la création d'une agence indépendante labellisant les entreprises de formation de qualité, de façon à les identifier parmi les 60 000 prestataires actuels. Cette agence doit aussi fournir des données transparentes sur les besoins en compétences et sur les taux d'insertion à l'issue de chaque formation.

Il y a des milliards sur la table, sans compter les enjeux de pouvoir pour les partenaires sociaux. Les résistances risquent d'être fortes...

L'argument traditionnel, c'est que la mutualisation via les OPCA éviterait de laisser les salariés des TPE-PME au bord de la route. Mais il est contredit par les faits : moins de 20 % d'entre eux sont formés par an, c'est largement en dessous de la moyenne. Encore une fois à cause de la complexité, mais aussi parce que les formations proposées ne collent pas toujours aux besoins des petites entreprises ou à leur fonctionnement : comment se priver pendant trois semaines d'un salarié pour l'envoyer en stage à l'autre bout de la France, avec un hébergement à payer ? Néanmoins, il reste des besoins de formations métier sur lesquels les branches doivent se concentrer et guider les salariés et les entreprises – passer d'un paritarisme de gestion à un paritarisme de service. Remettre à plat la formation sera bénéfique à la fois au pays et aux salariés individuellement : le gouvernement devra expliquer cet enjeu pour surmonter les conservatismes.

Olivier Auguste

::: POLITIQUE

LE FIGARO – 10/10/2017

15 Loi antiterroriste : un accord entre députés et sénateurs



Les parlementaires se sont accordés sur le texte qui devrait prendre la relève de l'état d'urgence en novembre prochain.

L'unité nationale malgré tout. Malgré les dissensions entre l'Assemblée nationale et le Sénat, les parlementaires sont arrivés à un accord, lundi en fin d'après-midi, sur [le texte sur la prévention du terrorisme](#), qui doit prendre le relais de l'état d'urgence dans trois petites semaines. Etrangement, c'est le Sénat, dont la majorité est à droite, qui tout au long de la discussion exigeait des garanties au nom des libertés publiques, tandis que l'Assemblée nationale souhaitait un texte plus dur au nom du pragmatisme et de la capacité opérationnelle du texte. Le texte sera adopté définitivement mercredi par l'Assemblée et le 18 octobre par le Sénat.

En apparence, cela aura été parfois une question de lexique et de syntaxe. Ainsi en était-il des contrôles d'identité et des fouilles au sein des «périmètres de sécurité» pour lesquels l'Assemblée a obtenu que soit substitué l'expression «aux abords», plus extensive et garantissant l'effectivité des mesures.

«Le Sénat a une longue tradition de protection des libertés publiques»

Par ailleurs, le Sénat a obtenu que soit élargie «la clause d'autodestruction» de certaines mesures après leur évaluation annuelle pendant trois ans par députés et sénateurs. Cette clause, que la haute assemblée avait introduit, visait au départ les seules assignations à résidence et les perquisitions. Elle est désormais étendue aux périmètres de sécurité et à la fermeture de lieux de culte. «Le Sénat a une longue tradition de protection des libertés publiques. Il était important que ce contrôle renforcé du parlement soit étendu à toutes les mesures», se félicite Philippe Bas, le président de la Commission des lois.

De son côté l'Assemblée nationale a obtenu qu'en matière de contrôle des assignations, ce dernier se déroule bien une fois par jour et que les individus concernés par ces mesures individuelles puissent être soumis à l'interdiction de fréquentation de certains lieux. A l'inverse, a été actée la suppression de «l'obligation, pour une personne soumise à une mesure individuelle de contrôle administratif et de surveillance, de déclarer les numéros d'abonnement et les identifiants techniques de l'ensemble de ses moyens de communication électronique». Pour Raphaël Gauvain, le député LRM de Saône et Loire et rapporteur du texte pour l'Assemblée nationale, «cette disposition ne porte pas atteinte à l'efficacité des services car ces derniers ont d'autres moyens pour enquêter en matière de cybercriminalité». Le Sénat a obtenu que soient restreints de 20 à 10 km les contrôles d'identité dans les zones frontalières y compris les gares, les ports et aéroports.

«Toutes les lois d'urgence ont bénéficié d'une unanimité nationale»

«Au cours de cette commission mixte paritaire, nous n'avons accepté que ce qui ne touchait pas à l'efficacité du texte», promet Raphaël Gauvain qui se réjouit d'être arrivé à un accord. «Toutes les lois d'urgence ont bénéficié d'une unanimité nationale», rappelle-t-il.

De son côté, Philippe Bas rappelle qu'«il ne faut pas confondre loi ordinaire et état d'urgence». Alors que les députés LR Eric Ciotti et Guillaume Larrivé ont voté une fois de plus contre le texte en commission mixte paritaire, le président de la Commission des lois tente la synthèse en affirmant: «Si la menace terroriste est à son maximum, le gouvernement doit en tirer les conséquences et le maintenir. En ce qui nous concerne, le Sénat qui est une Assemblée et non un parti politique aurait du mal à ne pas voter de nouveaux moyens qui permettent de lutter contre le terrorisme».

[Paule Gonzalès](#)

LE MONDE – 10/10/2017

16 Le PS et LR misent sur le Parlement pour rebondir



Après avoir été étouffés par La France insoumise, les deux groupes veulent maintenant reprendre les rênes de l'opposition.

Ils tentent de relever la tête. Plus de trois mois après le début des travaux à l'Assemblée nationale, les députés des groupes Nouvelle Gauche (ex-Parti socialiste) et Les Républicains (LR) retrouvent des couleurs. Empêtrés dans leurs divisions et profondément déstabilisés depuis leur défaite à la présidentielle, les deux anciens partis de gouvernement sont restés sans voix pendant de longues semaines face aux troupes pléthoriques de La République en marche (LRM), permettant à La France insoumise (LFI) d'incarner l'opposition la plus radicale à la politique d'Emmanuel Macron au sein du Palais-Bourbon. Du moins la plus visible et la plus audible, à grand renfort de formules percutantes et de coups d'éclat médiatiques, en particulier lors de l'examen du projet de loi sur le code du travail. Un texte sur lequel PS et LR ont eu de grandes difficultés à se positionner. « Emmanuel Macron occupe un espace libéral allant du PS à LR. Comme ils ont un logiciel commun, il est compliqué pour ces partis de porter un discours audible face à la politique du

pouvoir », estime Adrien Quatennens, député LFI du Nord. Mais une forme de rééquilibrage s'opère au sein des groupes d'opposition de l'Assemblée. Récemment, les groupes PS et LR ont montré qu'ils n'entendaient pas laisser aux troupes mélenchonistes le monopole de l'opposition.

Réduits à un groupe de 31 membres, les députés socialistes misent sur le débat budgétaire pour se faire de nouveau entendre. Ils ont prévu de déposer de multiples amendements lors des travaux en commission, mardi 10 et mercredi 11 octobre, avant que soit discutée, une semaine plus tard, la première partie du projet de loi de finances (PLF) en séance à l'Assemblée.

Souder les troupes

Autour de Valérie Rabault, ex-rapporteuse générale du budget, ils ont présenté le 4 octobre leur « contre-budget » pour 2018, en focalisant leurs critiques sur la politique fiscale du gouvernement. En particulier la suppression de l'ISF pour les valeurs mobilières (actions, assurance-vie...), que le PS propose de maintenir, au nom de « *la justice sociale* » et de la « *réduction des inégalités* ». En fustigeant un budget qui « *favorise les contribuables les plus aisés* », les socialistes naviguent en terrain connu. Après avoir brocardé Nicolas Sarkozy en « *président des riches* » lors de la mise en œuvre de son paquet fiscal en 2007, entonner de nouveau ce refrain leur permet de souder les troupes autour d'un sujet porteur à gauche. D'ici le vote du budget, prévu fin décembre, ils espèrent se refaire une santé après avoir été inaudibles sur le texte renforçant la sécurité intérieure et celui sur la réforme du code du travail, début septembre, où le groupe a tenu la position baroque d'un soutien à l'opposition au texte sans toutefois manifester.

La droite, elle aussi, tente de retrouver de la voix au sein de l'opposition à l'Assemblée, après avoir été gravement fragilisée par l'entrée au gouvernement de trois de ses membres et scindée en deux avec la création d'un groupe LR-UDI-Constructifs autour de Thierry Solère. Avec une difficulté majeure : comment s'opposer à un pouvoir mettant en place des réformes libérales que la droite proposait elle-même de mettre en œuvre ? Réforme de l'ISF, baisse des emplois aidés, « flat tax » à 30 % sur les revenus du capital... Depuis le début de la législature, les cent députés du groupe LR se retrouvent aphones – ou presque – face aux réformes économiques impulsées par Emmanuel Macron. En témoigne leur position sur la réforme du code du travail. Après avoir voté de manière quasi unanime, le 1^{er} août, le projet de loi qui habilite le gouvernement à légiférer par ordonnances, ils s'apprêtent à voter leur ratification lorsque le vote aura lieu fin novembre. « *Nous n'avons aucun problème avec ce texte, que nous avons voté majoritairement. Il n'y a donc pas de sujet* », balaise le président du groupe, Christian Jacob.

Ligne dure

En revanche, la droite a réussi à se faire entendre lors de l'examen du projet de loi antiterroriste, que l'Assemblée a largement voté le 3 octobre, en se montrant pugnace sur la sécurité – un sujet qui fait partie de ses fondamentaux. Les députés LR, par l'intermédiaire de Guillaume Larrivé et d'Eric Ciotti, ont déposé moult amendements pour maintenir l'état d'urgence, renforcer les pouvoirs de police administrative ou durcir les peines. Certes, leurs initiatives n'ont pas suffi à empêcher l'adoption du texte du gouvernement ou à en modifier les contours. Mais elles ont au moins permis au groupe d'afficher une position quasi unitaire, sur une ligne dure, avec 84 élus LR (sur 100) ayant voté contre. « *Depuis la rentrée, la droite a réussi à donner du relief à ses propositions sur la sécurité et elle est plus mordante lors des débats dans l'hémicycle* », observe Pacôme Rupin, vice-président du groupe LRM.

Pour autant, la droite sera divisée entre la ligne dure de ses députés et celle de défense des libertés de ses sénateurs lors de la commission mixte paritaire, convoquée lundi 9 octobre, afin de tenter de mettre au point un texte commun entre l'Assemblée et le Sénat.

Si LFI s'est montrée plus visible depuis trois mois, les deux anciens partis de gouvernement misent sur le temps long, en espérant, à terme, incarner une alternance crédible au macronisme. « *Etre les meilleurs opposants, ce n'est pas forcément être les meilleurs résistants, mais les meilleurs "proposant"* », a insisté M. Faure lors de la présentation du contre-budget du PS. « *Nous*

n'avons pas à taper comme des sourds sur Macron mais à proposer une vision et une offre crédible dans sa mise en œuvre, analyse-t-il. Si nous représentons juste une opposition pavlovienne, Mélenchon criera toujours plus fort que nous. Or, le bruit et la fureur ne créent pas l'alternance. » Une fois n'est pas coutume, Christian Jacob fait le même constat : « Notre rôle n'est pas d'exister et de faire un concours de grande gueule avec Mélenchon mais de représenter une opposition alternative au moment des élections. » Manière de temporiser pour avoir le temps de se reconstruire.

Par [Alexandre Lemarié](#)

LE FIGARO – 10/10/2017

17 Exclusion de LR : l'heure de vérité pour les Constructifs



Les Républicains veulent acter les départs des ministres et députés LR macron-compatibles d'ici mercredi.

Menacés de s'être « mis eux-mêmes hors du parti » Les Républicains, trois ministres et deux députés Constructifs macron-compatibles ont jusqu'à mercredi pour « s'expliquer ». Hasard du calendrier ou pas, ils seront également reçus le soir même à Matignon pour un dîner avec Édouard Philippe.

« Je n'ai jamais été très fan des ultimatums », a réagi le premier ministre, lundi sur Europe 1, faisant mine d'attacher une importance très limitée [aux procédures engagées contre lui et ses amis au sein des Républicains](#), notamment ses ministres [Gérald Darmanin](#) (Action et Comptes publics) et Sébastien Lecornu (Écologie), sachant que Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, a déjà rejoint les « marcheurs » d'Emmanuel Macron.

[Posant son « engagement politique » au-dessus de l'« étiquette partisane »](#), Édouard Philippe en a profité pour critiquer un parti qui « s'est appauvri », éloigné des fondations d'un mouvement qui, selon lui, avait vocation à incarner un « grand parti de la droite et des centres ». « Je l'ai vu s'étioler au fur et à mesure des années, s'appauvrir autour d'une ligne idéologique de plus en plus à droite qui perdait d'abord le centre, ensuite la droite modérée », a ajouté Édouard Philippe.

Quelles que soient les critiques émises dans le camp des Constructifs, Les Républicains s'appliquent à respecter la feuille de route fixée en bureau politique, le 11 juillet dernier. Même s'ils ont eu un peu de mal à se mettre tous d'accord. Dès jeudi matin, les Constructifs concernés par la procédure LR seront considérés, de fait, comme hors du parti. Thierry Solère et Franck Riester, les deux premiers à avoir répondu à la convocation, sont reçus par Jean Leonetti, membre de la commission spéciale, mardi matin entre 9 heures et 10 heures. Dans l'entourage de Leonetti, on plaide encore lundi pour une démarche positive à l'égard de Solère et Riester. Mais la musique était très différente chez certains LR excédés.

Au Sénat, Bruno Retailleau, le président du groupe LR, regrette le « feuilleton » autour de ces exclusions. « Il suffisait d'acter leur départ et de ne surtout pas leur accorder un statut de victimes », tranche l'élus, en réagissant vivement aux critiques d'Édouard Philippe portant sur l'étiollement et l'appauvrissement d'un « grand parti de la droite et des centres ». « Je comprends qu'il dise cela

puisque'il a été la bombe à fragmentation placée sous nos pas par Emmanuel Macron pour faire éclater Les Républicains», tonne Bruno Retailleau. Dans l'entourage de Gérard Larcher, président du Sénat, une certaine impatience est également palpable. «La saga doit cesser. On ne va pas se traîner ça encore cinq ans.»

«La clarté des choses»

Invité lundi sur le plateau du «Talk Le Figaro », Éric Wœrth est monté au créneau contre Édouard Philippe. «On a besoin de construire, non pas sur l'ambiguïté mais sur la clarté des choses. Comment peut-on être chef de la majorité et, en même temps, membre d'un parti déclaré comme étant d'opposition ?» a accusé l'ex-ministre du Budget. Florence Portelli, candidate à la présidence LR, est aussi sévère. «On fait quoi? On continue à se laisser cracher dessus au nom de l'ouverture ou on prend une décision. C'est ubuesque ! Moi, je leur demande de partir et de rembourser les 6000 euros qu'ils avaient perçus pour aller aux législatives », gronde la maire LR de Taverny dans le Val-d'Oise.

Vidéo : <http://premium.lefigaro.fr/politique/2017/10/09/01002-20171009ARTFIG00269-exclusion-de-lr-l-heure-de-verite-pour-les-constructifs.php>

[Emmanuel Galiero](#)

::: INTERNATIONAL

LA TRIBUNE – 10/10/2017

18 Travailleurs détachés : vers une nouvelle directive européenne ?



Une nouvelle directive sur les travailleurs détachés pourrait venir remplacer celle de 1996 trop contournée. La notion de rémunération serait mieux définie, et les « frais d'hébergement et de repas » ne pourraient plus être déduits du salaire du travailleur détaché afin d'assurer l'égalité avec les salariés locaux.

Le Parlement européen va examiner les 16 et 26 octobre un projet de rapport tendant à modifier la directive de 1996 sur les travailleurs détachés. Le texte tend à mieux définir la rémunération applicable aux travailleurs détachés en interdisant, notamment, de déduire les frais pour « hébergement » ou « repas », qui conduisent de fait à introduire une rupture d'égalité avec les salariés locaux.

L'Europe va-t-elle se doter d'une nouvelle directive sur les travailleurs détachés d'ici la fin de l'année ? Ce n'est pas impossible. Un rapport modifiant la directive de 1996 actuellement en vigueur doit être examiné en commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen le 16 octobre, avant d'être discuté en plénière le 26 octobre. Parallèlement, le Conseil Européen doit se prononcer (à la majorité qualifiée) le 23 octobre sur le texte. Emmanuel Macron avait fait de [cette réforme l'un de ses chevaux de bataille lors de la dernière campagne présidentielle](#) et, l'été dernier, il avait eu des mots très durs, notamment avec la Pologne, sur le sujet.

La fraude au détachement des salariés: une véritable plaie

Pour mémoire, encadré par une directive européenne de 1996, le détachement des travailleurs permet à une entreprise européenne d'envoyer un salarié dans un autre pays de l'Union européenne (UE) pour une mission temporaire de trois ans maximum. Le travailleur bénéficie en principe du noyau dur de la réglementation du pays d'accueil (salaire minimum, conditions de travail), mais continue de payer les cotisations sociales dans son pays d'origine.... ce qui peut considérablement diminuer le "coût" du travail

La France, qui a accueilli 286.000 salariés détachés déclarés (+25% sur un an) en 2015, est le deuxième pays d'accueil derrière l'Allemagne. Mais elle est également le troisième pays d'envoi, avec environ 140.000 Français détachés, derrière la Pologne et l'Allemagne.

La fraude au détachement est une véritable plaie, politiquement exploitée par le Front national. Il faut dire que le malaise est grandissant entre salariés français et détachés, notamment dans le secteur du BTP (43% des salariés détachés en France). La fraude prend des formes multiples : non-déclaration, rémunérations très inférieures au Smic, dépassement des durées maximales de travail, hébergement indigne, etc. Selon un rapport sénatorial de 2013, la fraude concernerait entre 220.000 et 300.000 travailleurs détachés illégalement en France... .

Une directive "d'application" insuffisante

Aussi, [en 2014, une directive « d'application » avait été adoptée pour renforcer les contrôles, notamment à l'initiative de la France.](#) Elle permettait à chaque état membre d'exiger les documents de son choix auprès d'une entreprise étrangère qui souhaite détacher des salariés dans un pays d'accueil. Surtout, elle crée une responsabilité solidaire entre donneurs d'ordre et sous-traitants dans le secteur de la construction en cas de fraude au détachement. Une mesure qui a été précisée quelques mois plus tard, en juillet 2014, dans une « loi Savary » qui tenait à éviter au donneur d'ordre de se « défausser » sur le sous-traitant.

Concrètement, par exemple, en cas de fraude, un donneur d'ordre dans le bâtiment sera obligé de payer les salaires (ou compléments de salaires) ainsi que les cotisations sociales non payées par des sous-traitants employant frauduleusement des détachés. Un décret, publié en 2016, est venu étendre cette règle à tous les autres secteurs d'activité.

Depuis l'adoption de la loi Macron en 2015, d'autres mesures ont aussi été instituées pour tenter de freiner le travail détaché illégal. Ainsi, depuis le 1er janvier 2016, il a été instauré une carte d'identification professionnelle, obligatoirement portée par tout employé sur un chantier. Cette carte est munie d'un code avec le nom de l'ouvrier, celui de l'employeur, la nature de son contrat et s'il est étranger, la date d'entrée et de sortie de France.

Vers une interdiction de déduire les frais d'hébergement ou de repas?

Malgré tout ça, une nouvelle directive s'imposait. Le texte actuel date de 1996, il avait été adopté par une Union européenne alors composée exclusivement de pays de l'Ouest, aucun des pays de l'Est de l'ex sphère soviétique n'avait encore adhéré. Ce qui a tout changé par la suite...

Aussi, le projet de rapport qui pourrait servir de base à une nouvelle directive revient sur plusieurs points fondamentaux de la directive de 1996, afin d'en corriger les défauts les plus criants qui permettent de contourner les règles et de créer des inégalités entre les salariés locaux et les salariés détachés.

En premier lieu, il conviendrait de remplacer le terme de « taux de salaire minimum » qui doit être respecté pour les travailleurs détachés par le concept de « rémunération » qui comprend plus d'éléments. De fait « la rémunération » implique que tous les éléments qui la composent dans le pays d'accueil soient applicables aux travailleurs détachés, par exemple le 13e mois... De même, contrairement à une pratique actuelle très répandue qui permet de réduire le salaire, tous les frais

afférents au détachement et qui concernent le transport, le gîte, les repas, etc. ne pourraient plus être déduits de la rémunération.

En second lieu, la durée du détachement devrait être réduite à 24 mois maximum au lieu de 36 actuellement. Après, c'est l'intégralité de la législation du pays d'accueil qui doit s'appliquer, y compris en matière de protection sociale. La France plaiderait même pour une durée de 12 mois, mais le bloc des pays de l'Est de l'Europe s'y est opposé.

En troisième lieu, la future directive laisserait l'option aux Etats membres de faire appliquer les accords collectifs et sectoriels aux travailleurs détachés. L'objectif est de permettre une véritable égalité dans le calcul de la rémunération entre les travailleurs locaux et les travailleurs détachés.

Par ailleurs, le texte entend lutter contre « *les détachements en cascade via des agences d'intérim* » (parfois totalement « bidons » et créées ex nihilo juste pour l'opération de détachement). Ainsi, si une agence d'intérim d'un pays A détache un travailleur dans une entreprise utilisatrice dans un pays B et que cette dernière souhaite détacher de nouveau ce travailleur dans un pays C, alors ce serait l'ensemble des règles du pays C qui devraient s'appliquer au travailleur détaché.

Enfin, il faudrait instaurer un principe de « transparence » sur les règles applicables au détachement. Autrement dit, il faut une information publique, via un site Internet, pour que les entreprises aient accès à toutes les règles à respecter pour éviter des pénalités.

En revanche l'idée d'instituer un corps européen d'inspecteurs du travail n'est pas encore à l'ordre du jour.

Reste maintenant à connaître la réaction des pays baltes, de la Pologne, de la Roumanie face à ce nouveau projet de directive...

Par [Jean-Christophe Chanut](#)

LE FIGARO – 10/10/2017

19 Face à la fièvre catalane, le réveil du patriotisme espagnol



VIDÉO - L'affirmation du sentiment national, longtemps proscrit car associé à la période franquiste, prend de l'ampleur.

Ils étaient 150.000 samedi à Madrid, selon la préfecture, 350.000 dimanche à Barcelone selon la police municipale. Le triple, selon les organisateurs des deux manifestations. [Quoi qu'il en soit, du jamais-vu pour défendre l'unité de l'Espagne.](#) Des chiffres tout aussi inédits que les drapeaux rojigualda (rouge et jaune) que l'on voit fleurir sur les balcons, dans les rues des grandes villes espagnoles. À Madrid, on détecte les bannières espagnoles sur les terrasses du quartier cosu de Salamanca, mais aussi dans les rues populaires d'Usera, pourtant habitées par une population métissée. Le paysage rappelle les grandes heures de la Roja, la sélection nationale de football, au détail près que la prochaine Coupe du monde ne se disputera que dans huit mois.

Le douloureux souvenir du franquisme

[«Nous n'avons pas l'habitude de manifester](#), confiait Pilar, venue samedi en famille sur la Plaza Colón de Madrid. Mais l'enjeu est trop grave. Ils ne peuvent pas diviser l'Espagne sans que l'on ne fasse rien.» Un détail révélateur: à la différence des drapeaux indépendantistes catalans, on voit nettement la marque des plis sur la plupart des drapeaux espagnols. Les toiles ont été achetées tout récemment, ou bien sommeillaient depuis longtemps au fond d'un tiroir.

Faut-il y voir un réveil du nationalisme espagnol, provoqué par le défi séparatiste catalan? «Il y a effectivement une espèce de sortie du placard, répond Francisco de Borja Lasheras, directeur du think-tank European Council on Foreign Relations (ECFR), mais avec des nuances importantes. Le nationalisme catalan, et surtout sa frange la plus radicale, a provoqué deux phénomènes. D'abord un regroupement en Catalogne des personnes hostiles au nationalisme catalan. Des gens qui proclament "Vive la Catalogne, vive l'Espagne et vive l'Europe", qu'on ne peut pas qualifier de nationalistes espagnols. Et dans l'ensemble de l'Espagne, la fin du mythe, lié à l'héritage du [franquisme](#), selon lequel brandir un drapeau indépendantiste catalan serait un geste cool alors que saisir un drapeau espagnol serait une attitude de facho.»

L'héritage de la dictature pèse en effet sur les sentiments patriotiques des Espagnols et sur leur expression. Parler d'«Espagne unie», c'est déjà prononcer, à son corps défendant, les deux premiers mots du slogan franquiste: «L'Espagne unie, grande et libre!» D'autant plus que les indépendantistes sont aux aguets, pour décrédibiliser une manifestation massive en s'appuyant sur les images, tantôt réelles, tantôt manipulées, de groupuscules d'extrême droite qui s'invitent dans ces rassemblements. Les drapeaux espagnols frappés de l'aigle de Saint-Jean, en vigueur sous le franquisme, étaient rares, mais circulaient librement dans le rassemblement de Madrid. Dans un autre genre, le parti Vox savoure également ces moments d'exaltation nationale. Née il y a quelques années pour occuper l'espace à la droite du [Parti populaire \(PP\) de Mariano Rajoy](#), la formation, qui ne compte aucun élu national ni européen, revendique aujourd'hui le modèle du Front national.

Les manifestations unionistes, pourtant, rassemblaient large, de gauche à droite, en passant par le centre. Lors du rassemblement de Barcelone, par exemple, on pouvait voir sur la même estrade Carlos Jiménez Villarejo, qui fut député européen de Podemos (gauche radicale) ; Josep Borell, jadis ministre socialiste puis président du Parlement européen ; Albert Rivera, président de Ciudadanos, un parti centriste né en Catalogne en opposition à l'indépendantisme ; Xavier García Albiol, président du PP en Catalogne ; sans oublier [le Prix Nobel de littérature Mario Vargas Llosa](#), naturalisé espagnol mais d'origine péruvienne. «Je crois que davantage que de nationalisme espagnol, il faudrait parler de patriotisme, d'un sentiment compatible avec les identités régionales», juge Borja Lasheras.

Certains Catalans semblent amorcer une marche arrière

Une subtilité que beaucoup récusent en Catalogne, où l'on oppose de manière symétrique le nationalisme espagnol au [nationalisme catalan](#). Pour le sociologue Carles Feixa, par exemple, spécialiste de la sociologie du football, «les démonstrations de nationalisme espagnol associées au sport ne sont pas nouvelles. Les victoires de la sélection ont été utilisées comme un élément de fierté nationale, de recentralisation et d'espagnolisation, malgré le fait que de nombreux joueurs viennent de clubs catalans».

Émus ou non par ces démonstrations d'attachement à l'Espagne d'une partie de leurs administrés, les dirigeants indépendantistes continuent de multiplier les affirmations contradictoires sur [le type de déclaration qu'ils souhaitent que le président catalan, Carles Puigdemont](#), effectue ce mardi à 18 heures. Leur feuille de route prévoit une déclaration d'indépendance, mais depuis quelques jours certains sécessionnistes semblent amorcer une marche arrière. Un député européen du PDeCAT, le parti de Puigdemont, a ainsi évoqué la voie choisie par la Slovénie lors de la décomposition de la Yougoslavie. Les partisans de l'émancipation du pays avaient alors déclaré l'indépendance avant d'immédiatement suspendre cette proclamation pour ouvrir une négociation

avec Belgrade. La négociation n'eut pas lieu, mais la communauté internationale reconnut la Slovaquie indépendante. Selon Ramón Tremosa, «cela peut être une option pour [le président Puigdemont](#)».

Ce dernier a prêté lui aussi le flanc à des interprétations divergentes. Lors de la bande-annonce d'un reportage de 30 minutes sur l'indépendantisme de la télévision publique catalane, Puigdemont lance: «La déclaration d'indépendance est prévue par la loi sur le référendum. Nous ferons donc ce que la loi a prévu.» Cette petite phrase très explicite a mystérieusement disparu du reportage lui-même, diffusé dimanche soir. À sa place, le président catalan a une réponse beaucoup plus évasive: «Si l'État ne répond pas de manière favorable (à notre demande de médiation, NDLR), nous ferons ce que nous avons à faire.» Puigdemont a encore quelques heures pour décider «ce qu'il a à faire».

Vidéo : <http://premium.lefigaro.fr/international/2017/10/09/01003-20171009ARTFIG00232-face-a-la-fievre-catalane-le-reveil-du-patriotisme-espagnol.php>

Mathieu de Taillac

LE MONDE – 10/10/2017

20 Présidentielle en Russie : le face-à-face dont ne veut pas le Kremlin



Vladimir Poutine entretient un faux suspense sur sa candidature à sa propre succession et met sous pression, en l'ignorant, l'opposant Alexeï Navalny.

Le face-à-face pour la prochaine élection présidentielle russe, prévue en mars 2018, n'aura sans doute pas lieu, mais Alexeï Navalny, 41 ans, tente avec obstination de l'imposer dans le paysage. L'opposant en a de nouveau fait la démonstration en appelant ses partisans à manifester dans 80 villes, samedi 7 octobre, date symbolique du 65^e anniversaire de Vladimir Poutine.

Ce jour-là, le chef du Kremlin ne s'est pas montré en train de jouer au hockey comme cela lui arrive parfois. Il a présidé une réunion du Conseil national de sécurité. L'ordre contre le désordre, les affaires de l'Etat contre la rue.

Le 4 octobre, le président et l'opposant s'étaient chacun exprimés à leur façon sur l'échéance électorale de 2018. Depuis sa cellule, où il purge une peine de vingt jours de détention pour appel à des rassemblements illicites, Alexeï Navalny avait donné ses consignes, dictées à son équipe par téléphone et diffusées sur les réseaux sociaux.

« Sortez le 7 octobre (...). Dites autour de vous que Poutine doit prendre sa retraite, exigez la concurrence » pour l'élection présidentielle. Interpellé le même jour sur sa candidature à sa propre succession, le chef de l'Etat, au pouvoir depuis 2000, a préféré entretenir un suspense auquel personne ne croit en Russie. « Je n'ai pas décidé du tout si j'allais me présenter », a-t-il répondu en marge d'un forum consacré à l'énergie.

La loi électorale le lui permet. Les candidats ont jusqu'au début du mois de décembre pour se déclarer. Entre-temps, la stratégie du Kremlin passe par l'épuisement et le déni de légitimité de son adversaire, le seul à s'opposer ouvertement. Depuis qu'il s'est déclaré candidat en décembre 2016, Alexeï Navalny, pourfendeur de la corruption de l'élite au pouvoir, aura passé soixante jours au total en détention pour appel à des rassemblements illicites, sans que, jamais, Vladimir Poutine prononce son nom.

Ses demandes auprès des municipalités échouent les unes après les autres, faute d'autorisations – bien que cela contredise la législation – ou parce que les lieux proposés sont au diable vauvert. L'opposant passe outre.

A deux reprises, en mars et en juin, il a lancé des manifestations inédites par leur ampleur à travers le pays. Et malgré une condamnation pénale avec sursis qui l'empêche en théorie de se présenter, Alexeï Navalny a, dans la foulée, ouvert 80 QG de campagne dans toutes les régions, comme si de rien n'était.

« Etre fort et le montrer »

Le 15 septembre, il est passé à la vitesse supérieure en inaugurant une série de meetings électoraux, avec estrades et ballons à Mourmansk, Ekaterinbourg, Omsk, Novossibirsk, Vladivostok, avant que le pouvoir ne se décide à y mettre le holà. Le 29, Alexeï Navalny a été interpellé alors qu'il devait se rendre à Nijni-Novgorod. L'étape suivante devait être le 7 octobre, à Saint-Pétersbourg, dans la ville natale de Vladimir Poutine.

La pression du Kremlin sur les élites locales est d'autant plus forte que le chef de l'Etat a congédié une dizaine de gouverneurs pour les remplacer par une nouvelle garde, rajeunie de dix ans en moyenne. La valse des chefs régionaux, la troisième depuis la réélection de M. Poutine en 2012, pourrait concerner dans un avenir proche une dizaine d'autres responsables.

Samedi, à Saint-Pétersbourg, la deuxième ville russe a fourni le plus gros cortège de protestataires avec quelques milliers de personnes. « *La manifestation d'aujourd'hui est faite pour l'admission de Navalny à l'élection présidentielle ; nous voulons montrer qu'il a un soutien populaire derrière lui, puisque les mass media n'en parlent pas* », confiait quelques instants auparavant Polina Kostilieva, chef du QG de Saint-Pétersbourg, les traits tirés par la fatigue.

« *En Russie, ajoute cette économiste de formation, c'est important d'être fort et de le montrer.* » Dans le local fermé à clé par crainte d'une nouvelle descente intempestive de la police, une carte de la ville avait été affichée avec des étiquettes de couleur sur chaque poste de police – en prévision des interpellations.

Ailleurs, comme à Moscou, la mobilisation a été moindre qu'au printemps. Sans doute les mises en garde répétées du parquet et de la police contre des rassemblements non autorisés ont-elles produit leur effet. Dans les jours qui ont précédé les défilés du 7 octobre, une vague de perquisitions et d'interpellations s'est abattue sur de nombreux QG et militants, jusqu'aux partisans et aux familles de proches de l'opposant en exil Mikhaïl Khodorkovski. Ce dernier a apporté son soutien à M. Navalny. Le politologue Stanislav Belkovski, critique de M. Poutine, en a aussi fait les frais.

Mais le paradoxe est que plus le Kremlin se dérobe, plus les jeunes rallient Alexeï Navalny. « *Nous n'avons connu que Poutine, et sa marionnette Medvedev [président de 2008 et 2012 et actuel premier ministre], on veut un changement* », martelait avec fermeté Alexandre, 19 ans, resté avec le dernier carré des manifestants à Saint-Pétersbourg samedi soir. « *Navalny doit pouvoir être candidat pour qu'il y ait un vrai vote, comme en France, soulignait Ivan, 20 ans. Sinon, sans lui, ce sera une élection comme d'habitude en Russie.* »

Dans un message diffusé sur YouTube, le cinéaste Andreï Zviaguinstev (*Léviathan, Faute d'amour*) a pour la première fois mêlé sa voix à celles des protestataires. « *Je ne sais pas à qui je*

m'adresse... », a-t-il commencé comme s'il jetait une bouteille à la mer, « mais de quelle dignité peut-on parler quand on te propose de choisir un seul candidat, quand tu vois sous tes yeux que l'on supprime le seul opposant ? (...) Observer ce spectacle est dégoûtant. » Le 7 octobre, aucune chaîne publique de télévision n'a diffusé la moindre information sur le message des manifestants adressé au « tsar » le jour de son anniversaire.

[Isabelle Mandraud](#)

LE POINT – 10/10/2017

21 Trump va abroger le plan climat d'Obama



Le plan d'Obama devait notamment faire fermer de nombreuses centrales à charbon polluantes. Donald Trump juge les réglementations environnementales "inutiles".

C'était une promesse de campagne. [Donald Trump](#) s'était engagé sur la relance de l'industrie minière américaine, qui est dénoncée par les écologistes. Et, pour ce faire, l'administration Trump va abroger une mesure phare de l'ex-président [Barack Obama](#) sur le climat. Cette décision intervient alors que [Donald Trump](#) a déjà annoncé, début juin, sa décision de quitter l'accord de [Paris](#) sur le climat, estimant qu'il était défavorable aux [États-Unis](#). Cet accord avait été signé en décembre 2015 par 195 pays, dont les États-Unis de [Barack Obama](#), pour limiter la hausse de la température mondiale.

[Le président républicain](#) va cette fois revenir sur le Clean Power Plan (plan pour une énergie propre) signé par son prédécesseur démocrate en août 2015. Cette mesure avait pour but d'accélérer la transition énergétique et d'imposer aux centrales thermiques des réductions de leurs émissions de dioxyde de carbone (CO2) de 32 % d'ici à 2030 par rapport à 2005.

Le plan entraînerait la fermeture de nombreuses centrales à charbon, les plus anciennes et les plus polluantes. Il est cependant bloqué depuis février 2016 par la Cour suprême, saisie par une trentaine d'États majoritairement républicains.

« Bourreau » du plan Obama

« La guerre contre le charbon est finie », a lancé lundi le chef de l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA), Scott Pruitt, lors d'un discours dans le Kentucky, une terre minière de l'est du pays. « Demain (mardi), à Washington, je signerai un projet de décision pour abroger le soi-disant Clean Power Plan de la précédente administration », a dit Scott Pruitt, un climatologue sceptique qui a combattu les initiatives environnementales de Barack Obama. Ce plan, a-t-il affirmé, « était fait pour désigner les vainqueurs et les perdants. (...) La précédente administration utilisait tout son pouvoir et son autorité pour faire que l'EPA désigne les vainqueurs et les perdants et la façon dont on fabrique de l'énergie dans ce pays. C'est mal ».

En 2015, alors procureur général de l'Oklahoma, il avait estimé que ce plan était « une tentative illégale d'accroître le pouvoir des bureaucrates fédéraux sur la politique énergétique des États ». Cette décision est « l'une des plus grosses attaques contre la santé publique, notre climat et la

sécurité de chaque communauté aux États-Unis », a dénoncé Michael Brune, du Sierra Club, l'une des plus importantes ONG environnementales américaines.

Selon lui, le Clean Power Plan « empêcherait des milliers de morts prématurées et des dizaines de crises d'asthme chez les enfants chaque année ». Ken Kimmell, le président de Union of Concerned Scientists, a estimé que l'annonce du chef de l'EPA était « entachée par un conflit d'intérêts ».

« Monsieur Pruitt a participé à cette affaire en tant qu'avocat pour l'une des parties, puis comme juge et juré à l'EPA et désormais comme bourreau » du plan Obama, a-t-il expliqué. L'association rappelle qu'avant la signature du plan climat « aucune règle n'existait pour limiter » les émissions de dioxyde de carbone des centrales thermiques, qui sont « la première cause du réchauffement climatique ».

« Inutiles et destructrices d'emplois »

[Donald Trump](#) avait signé en mars le « décret sur l'indépendance énergétique », qui ordonnait un réexamen du plan climat de son prédécesseur. Il estimait que beaucoup de réglementations environnementales étaient « inutiles et destructrices d'emplois » et que l'EPA avait outrepassé ses prérogatives en limitant les émissions polluantes.

Il a plusieurs fois mis en doute la réalité du réchauffement de la planète et le rôle des activités humaines dans ce dernier, et promis de relancer l'industrie du charbon pour redonner du travail aux mineurs. Selon l'Association nationale des mines, l'abrogation du plan sauverait 27 700 emplois de mineurs et près de 100 000 sur l'ensemble de la chaîne d'utilisation du charbon.

Le charbon reste une composante importante du paysage énergétique américain, mais ce minerai ne représentait plus en 2015 que 21 % de la génération d'énergie aux États-Unis, contre 32 % pour le gaz naturel, 28 % pour le pétrole et les dérivés, 11 % pour les énergies renouvelables et 9 % pour le nucléaire, selon les chiffres de l'Agence américaine pour l'énergie (EIA). Sur la seule année 2015, la production de charbon américaine a diminué de plus de 10 %, tombant à ses plus bas niveaux depuis 1986, et le nombre d'emplois dans ce secteur est passé de 88 000 en 2008 à 66 000 en 2015, selon l'EIA.

Les États-Unis sont toutefois le deuxième plus gros émetteur de gaz à effet de serre, derrière la [Chine](#).

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

